

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Entre

Les **communautés de communes du Jovinien (CCJ)**, de la **Vanne et du Pays d'Othe (CCVPO)**, du **Gâtinais en Bourgogne (CCGB)** et **Yonne Nord (CCYN)**,
représentées par leurs présidents respectifs, Nicolas SORET, Sébastien KARCHER, Jean-François CHABOLLE et Thierry SPAHN

Et

L'État,
représenté par le préfet du département de l'Yonne,
délégué territorial de l'ANCT,
en la personne de M. Henri PRÉVOST,

Et

L'ADEME Bourgogne Franche-Comté,
représentée par sa Directrice, Blandine AUBERT,

Et

Le **Conseil départemental de l'Yonne**,
représenté par son 1^{er} Vice-président, Grégory DORTE,

Il est convenu ce qui suit.

I. PRÉAMBULE

Le 15 juillet dernier, à l'occasion de la déclaration de politique générale à l'Assemblée nationale, le Premier ministre a annoncé que *« d'ici la fin de 2021, tous les territoires – les intercommunalités en milieu rural ou périurbain – les communes ou les agglomérations dans les zones urbaines – devront être dotées de **contrats de relance et de développement écologique avec des plans d'action concrets, chiffrés, mesurables** »*.

Alors que l'année 2020 restera marquée par une crise sanitaire sans précédent par sa nature et sa durée, l'État et les collectivités ont mis en œuvre de nombreuses mesures pour en limiter les effets. Ainsi, un plan d'urgence de 470 milliards d'euros a été déployé en mars 2020 afin de préserver le pouvoir d'achat et l'emploi des Français. La mise en œuvre de ces mesures d'urgence a constitué une première réponse.

Après l'indispensable sauvegarde de notre tissu économique, le gouvernement a décidé d'engager un plan de relance d'une ampleur historique. Avec ses 100 milliards d'euros, le plan France Relance est quatre fois plus important que celui qui avait été mis en place à la suite de la crise de 2008. Son objectif est de revenir le plus rapidement possible au niveau de richesse d'avant crise. Ce plan constitue une deuxième réponse, complétée par la territorialisation de ce plan, gage d'efficacité, d'adaptabilité, d'équité et de cohésion. La territorialisation, troisième réponse à la crise que nous connaissons, permettra d'accompagner les dynamiques territoriales et rendra possible la consommation efficace des crédits.

À cet effet, la circulaire n°6231/SG du premier ministre du 20 novembre 2020 a prévu, dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un **projet de relance et de transition écologique** à court, moyen et long termes, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État. Au niveau régional, ont été signés, le 5 février 2021, entre l'État et la Région Bourgogne-France-Comté l'accord stratégique sur les orientations du prochain contrat de plan État-Région 2021-2027 et l'accord de relance pour 2021-2022. L'État et la Région s'engageant pour environ 2,75 milliards d'euros de financements.

Ces deux accords constituent la base d'élaboration du Contrat de plan État Région (CPER) selon neuf priorités thématiques et qui comportera un volet cohésion des territoires qui a pour ambition d'accompagner les projets de territoire tout en déclinant la mise en œuvre des orientations nationales et régionales.

Ce volet « cohésion des territoires » doit ainsi accompagner, à l'échelle infra-départementale, les dynamiques de développement local durables en s'adossant à un projet stratégique territorial cohérent avec les priorités conjointes de l'État et de la Région cadrées plus particulièrement par le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

La circulaire citée *supra* fixe les objectifs en termes d'élaboration et de contenu des Contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Dans cette perspective, les collectivités sont invitées à conclure un **Contrat de relance et de transition écologique** (CRTE) avec l'État, lequel poursuit trois finalités :

i) **Contribuer à la réussite du Plan de Relance** dans les territoires en impliquant toutes les collectivités.

ii) **Accompagner, sur la durée du mandat communautaire (2020-2026), la concrétisation du projet de territoire de chaque collectivité** engagée avec les acteurs territoriaux autour d'une double ambition de transition écologique et de cohésion territoriale, avec une approche transversale de l'ensemble des politiques publiques (culture, sport, santé, éducation, économie, habitat, commerce, agriculture, etc.). Le CRTE s'inscrira en parfaite cohérence avec la stratégie régionale du SRADDET et avec l'ensemble des schémas de cohérence territoriale et plans locaux d'urbanisme.

(iii) Traduire un **nouveau cadre de dialogue entre l'Etat et les collectivités** illustrant une approche différenciée et simplifiée de la décentralisation.

La vision de long-terme de ces contrats repose sur la capacité à développer la résilience des territoires face aux crises, qu'elles soient sanitaires, économiques, sociales ou climatiques et de conforter l'évolution vers une économie plus écologique, plus compétitive et plus solidaire.

Afin d'assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE, les représentants de l'État, des collectivités territoriales signataires et des communautés de communes du Jovinien (CCJ), de la Vanne et du Pays d'Othe (CCVPO), du Gâtinais en Bourgogne (CCGB) et Yonne Nord (CCYN) mettent en place une **gouvernance** conjointe précisée au chapitre 3 du présent accord.

II. OBJET DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ENGAGEMENT DES PARTIES

A – OBJET DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le présent accord exprime et consacre l'ambition commune des parties d'apporter une réponse puissante aux conséquences de la crise à court, moyen et long termes, en portant de manière renforcée et différenciée l'ensemble des **politiques de cohésion territoriale** tout en plaçant au cœur de leurs actions l'objectif de **transition écologique**.

B – ENGAGEMENT DES PARTIES

Les parties accompagneront les communautés de communes du Jovinien (CCJ), de la Vanne et du Pays d'Othe (CCVPO), du Gâtinais en Bourgogne (CCGB) et Yonne Nord (CCYN) pour décliner, dans le cadre de leurs compétences propres ou des compétences des communes qui les composent, un contrat de relance et de transition écologique construit à partir des besoins du territoire.

Sur ces principes, les parties conviennent de mesures qu'elles comptent mettre en œuvre de manière rapide et efficiente pour démultiplier l'effet de levier des financements publics, au travers notamment de cofinancements sur des projets majeurs des communautés de communes du Jovinien (CCJ), de la Vanne et du Pays d'Othe (CCVPO), du Gâtinais en Bourgogne (CCGB) et Yonne Nord (CCYN). Ces cofinancements pourront être portés par des crédits issus d'une dotation ordinaire ou exceptionnelle (DSIL, DETR), de tout autre fonds, dotation ou dispositif de l'Etat et/ou de toute autre ligne de financement dédiée du Plan de relance. Ils pourront également être abondés par des crédits du volet territorial des fonds européens et des CPER, ainsi que par la participation financière d'autres partenaires via leurs propres dispositifs de financement.

La liste des opérations matures et les fiches correspondantes seront actualisées chaque année par voie d'avenant, constituant ainsi « la maquette financière annuelle prévisionnelle » du contrat.

Les parties s'engagent également à participer au déploiement du Plan de relance en accompagnant les projets de relance mis en œuvre sur le territoire par d'autres acteurs que ceux identifiés dans le présent accord, qu'il s'agisse d'opérateurs publics, d'acteurs associatifs ou économiques, dans le cadre de leurs stratégies respectives en faveur de la relance, et selon un principe de solidarité territoriale.

Dans un souci partagé de souplesse et de simplification, les engagements présentés dans le CRTE pourront être adaptés à tout moment pour tenir compte des évolutions de la situation locale ou des conditions de mise en œuvre du plan de relance (cf. article 5).

Les parties s'engagent enfin à fournir leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre du présent Contrat de relance et de transition écologique, notamment en favorisant la mise en œuvre des actions qui y sont d'ores et déjà inscrites, ainsi qu'en accompagnant la réalisation du plan d'actions phasé et territorialisé issu du Projet de territoire (cf. chapitre 5).

En particulier :

L'État s'engage :

- (i) à désigner au sein de ses services un référent départemental chargé de coordonner l'instruction et le suivi des projets ;
- (ii) à étudier le possible co-financement des actions, inscrites dans le périmètre du présent contrat, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles ;
- (iii) à mobiliser les experts techniques des services déconcentrés en tant que de besoin ;
- (iv) à faciliter l'accès des Collectivités bénéficiaires à l'offre de service de l'Agence nationale de la cohésion des territoires.

Les communautés de communes du Jovinien (CCJ), de la Vanne et du Pays d'Othe (CCVPO), du Gâtinais en Bourgogne (CCGB) et Yonne Nord (CCYN) s'engagent :

- (i) à mettre en place des relations partenariales renforcées entre les Collectivités bénéficiaires du CRTE ;
- (ii) à assurer le portage du CRTE par un référent dédié à la contractualisation au sein du territoire des communautés de communes du Jovinien (CCJ), de la Vanne et du Pays d'Othe (CCVPO), du Gâtinais en Bourgogne (CCGB) et Yonne Nord (CCYN);
- (iii) à rédiger un Projet de territoire basé sur un diagnostic, intégrant un état des lieux écologique, des orientations stratégiques et un plan d'actions phasé et territorialisé sur la temporalité de l'actuelle mandature (2020 – 2026) ;
- (iv) à intégrer les enjeux et objectifs de la transition écologique au sein de ce projet ;
- (v) à veiller à l'association des forces vives du territoire dans la définition et la mise en œuvre du projet cité *supra*.

L'ADEME s'engage :

- (i) à déployer les moyens d'ingénierie et de financements tels que prévus dans le cadre du Contrat d'objectifs Territorial (COT) et décrit dans l'annexe 4 du présent document.

Le Conseil départemental de l'Yonne s'engage

- (i) à désigner au sein de son administration un service référent chargé de coordonner l'instruction et le suivi des projets relevant de ses compétences ;
- (ii) à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le périmètre du présent contrat, qui seraient éligibles aux dispositifs qu'il a adoptés, en particulier dans le domaine de l'accès aux services publics et de santé, de tourisme, de numérique et plus généralement, les projets relevant d'une stratégie d'amélioration de l'attractivité du territoire ;
- (iii) à faciliter l'accès des Collectivités bénéficiaires à son offre d'ingénierie territoriale dans le respect du cadre d'exercice de ses compétences et des décisions de son assemblée délibérante.

III. GOUVERNANCE DU CRTE

A – LE COMITÉ DE PILOTAGE

Le Comité de pilotage, est (co)présidé par :

Nicolas SORET, président de la Communauté de communes du Jovinien,

Et :

Jean-François CHABOLLE, président de la Communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne,
Sébastien KARCHER, président de la Communauté de communes de la Vanne et du Pays d'Othe,
Thierry SPAHN, président de la Communauté de Communes Yonne Nord ;

et

Le Préfet du département de l'Yonne ;

Il regroupe des représentants de l'exécutif et des services concernés de chacune des collectivités signataires du présent contrat.

L'Etat représenté par le préfet de département (délégué territorial de l'ANCT), ou son représentant, y participe nécessairement.

Les partenaires financiers et/ou techniques (ADEME, CEREMA, Banque des territoires) ainsi que tout autre établissement public ou opérateur mobilisé à l'appui du CRTE, y sont invités et représentés.

Il siégera **au moins 1 fois par an** et pourra se réunir de manière exceptionnelle au moins 15 jours après que l'ordre du jour aura été communiqué à l'ensemble de ses membres, dès que la situation l'exigera pour :

- Veiller en détail au **bon déroulement des actions** prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage afin de proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Étudier et statuer sur les **propositions d'évolutions** du CRTE.
- Valider l'**évaluation annuelle du CRTE** sur la base des indicateurs de suivi définis (cf. annexe 2).

B – LE COMITÉ TECHNIQUE

Enfin, un **Comité technique** sera formé par une émanation de chacun des membres du Comité de pilotage. Sous la présidence d'un chef de projet CRTE, il aura vocation à :

- **Préparer** les séances du Comité de pilotage ;
- **Animer** la démarche de Projet de territoire ;
- **S'assurer** de la production de l'évaluation annuelle du CRTE ;
- **Coordonner** la mise en œuvre du plan d'action.

Des **équipes-projet** auront également vocation à se former, sous l'animation du chef de projet CRTE de la Collectivité bénéficiaire, en fonction de la spécificité des projets à porter. Elles auront vocation à réunir l'ensemble des intervenants techniques, financiers, réglementaires et administratifs d'une opération afin d'en assurer la bonne exécution.

C – OUTILS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DU CRTE

Un **tableau de bord de suivi du CRTE est établi et régulièrement renseigné**, décrivant l'avancement des différentes orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs, etc.), cf. annexe n°2. Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants de la collectivité bénéficiaire concernée et de l'État, membres du Comité technique. Il est examiné par le Comité technique et présenté en synthèse au Comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés peuvent être établis de façon complémentaire.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs (cf. annexe 1) et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le Comité technique et une fois par an devant le Comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

IV. DÉCLINAISON DU CONTRAT

A – ENTRÉE EN VIGUEUR ET DUREE DU CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat, jusqu'au renouvellement des conseils communautaires en 2026.

B – ÉVOLUTION ET MISE A JOUR DU CRTE

Le CRTE n'est pas figé, il est **évolutif** et fait l'objet d'une évaluation annuelle ainsi que d'éventuelles modifications (notamment de son plan d'actions ou de ses orientations stratégiques), par voie d'avenant d'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du Comité de pilotage.

Il peut également faire l'objet d'une évolution de son périmètre géographique visant à intégrer de nouvelles collectivités, et conduisant à la mise à jour du projet de territoire, d'un commun accord entre les parties signataires des CRTE concernés et après avis favorable des Comités de pilotage concernés.

C – RÉSILIATION DU CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du Comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

D – TRAITEMENT DES LITIGES

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Dijon.

E - COMMUNICATION

L'État et les communautés de communes du Jovinien (CCJ), de la Vanne et du Pays d'Othe (CCVPO), du Gâtinais en Bourgogne (CCGB) et Yonne Nord (CCYN) s'engagent à mettre en œuvre une communication coordonnée afin de mettre en lumière le déploiement du CRTE au plus près du territoire.

V. CONTEXTE TERRITORIAL

PARTIE 1 : PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU TERRITOIRE CRTE

A – GEOGRAPHIE ET POPULATION

1. Un profil territorial aux composantes variables

Le territoire du CRTE se compose de quatre EPCI pour une population de 72 434 habitants :

- La communauté de communes de Yonne Nord / 24 468 habitants / Président : Thierry SPAHN
- La communauté de communes du Jovinien/ 19 communes / 21 886 habitants / Président : Nicolas SORET
- La communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne / 17 470 habitants / Président : Jean-François CHABOLLE
- La communauté de communes de la Vanne et du Pays d'Othe / 8 610 habitants / Président : Sébastien KARCHER

Dans le territoire du CRTE, Joigny est l'unité urbaine la plus importante avec environ 10 000 habitants et un ensemble de pôles de proximité se déclinent au sein de chaque EPCI signataire (Pont-sur-Yonne, Chéroy, Saint-Julien-du-Sault et Villeneuve-l'Archevêque par exemple).

Ces collectivités forment une couronne autour de la communauté d'agglomération du Grand Sénois, pôle urbain majeur (25 800 habitants pour Sens et 58 000 au total pour l'agglomération, soit environ la moitié sur Nord Yonne), qui n'a pas souhaité engager de réflexion ou de démarche sur les enjeux ou la pertinence d'une contractualisation à une échelle autre que la sienne.

Malgré ce contexte, les quatre EPCI candidats ont délibéré favorablement entre juillet et octobre 2021 pour s'engager conjointement dans ce processus de CRTE et ont travaillé par ailleurs à l'élaboration d'un Contrat d'Objectifs Territorial qu'ils signeront à la même échelle avec l'ADEME début 2022 pour une durée de 4 ans. Les ambitions portées dans le COT se trouveront naturellement traduites dans le plan d'actions du CRTE.

Présentations individuelles

Territoire de la Communauté de communes du Jovinien

La communauté de communes du Jovinien compte 19 communes et occupe une surface de 4 467 hectares. Le Jovinien est situé à 140 kilomètres au Sud de Paris, 25 kilomètres au Nord-Ouest d'Auxerre, 27 kilomètres au Sud de Sens, et 10 kilomètres à l'Ouest de Migennes.

Ville centre du Jovinien, **Joigny apparaît comme un pôle urbain moyen** qui structure un système territorial distinct à la fois très en lien avec le nord de l'Yonne mais également tourné vers l'Auxerrois. **Il s'agit ainsi d'un pôle relais, secondaire par rapport au pôle urbain qu'est Sens, mais qui fait office de centralité à une échelle plus restreinte.** Joigny est située sur l'Yonne navigable qui réunit le bassin de la Seine au bassin de la Saône par le canal de Bourgogne et au bassin de la Loire par le canal du Nivernais. Trois axes routiers (RD 606, RD 943, RD 955), une ligne de chemin de fer

importante et une voie d'eau y convergent ou la traversent. La qualité de la desserte et l'échangeur de l'A6 participent particulièrement au développement urbain et économique de la commune.

Territoire de la communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne

Le territoire du Gâtinais en Bourgogne est situé au nord-ouest de l'Yonne. Limitrophe de la Seine-et-Marne et du Loiret, il profite de sa situation aux portes de l'Île-de-France en bénéficiant des activités franciliennes, tout en préservant un cadre de vie et le caractère rural des villages de la communauté de communes.

L'intercommunalité du Gâtinais regroupe une population de près de 17 470 habitants (2018) répartie sur 26 communes à caractère rural représentant une superficie de 404 km². 4 communes comptent plus de 1 000 habitants (Saint Valérien, Chéroy, Égriselles-le-Bocage et Nailly), 11 communes comptent de 500 à 1000 habitants et 11 communes moins de 500 habitants. Cependant, même si le territoire intercommunal du Gâtinais reste rural, sa localisation au nord-ouest de l'Yonne le rend très attractif notamment avec la proximité des axes autoroutiers.

Territoire de la Communauté de communes de la Vanne et du Pays d'Othe

La CCVPO constitue un territoire de 8610 habitants positionné au nord-est du département de l'Yonne et tourné vers Sens dont la distance par rapport à ce pôle varie de 10 à 27 km suivant le lieu du territoire. La CCVPO est limitrophe de la Champagne et se situe à 45km du centre de Troyes par l'A5. Elle présente une surface de 401,9 km² et une densité de 22 habitants au km². La communauté de communes de la Vanne et du Pays d'Othe est le plus petit EPCI du groupement en nombre d'habitants.

La communauté de communes regroupe 22 collectivités depuis le 1er janvier 2016 et la commune nouvelle des Vallées de la Vanne regroupant Chigy, Theil-sur-Vanne et Vareilles. ***Villeneuve-l'Archevêque constitue la collectivité principale de la CCVPO en nombre d'habitants (1162 au recensement de 2015) et de services.*** Elle est « talonnée » par Cerisiers (988 habitants). Soit 2 communes « pôles » réparties entre le nord et le sud du territoire.

Les habitants du territoire se dirigent principalement vers 3 bassins de vie (Sens, Aix-en-Othe et Saint-Florentin) et se situent par rapport aux aires urbaines de la façon suivante :

- Pour la partie Sud et Est, dans la couronne de Sens (grand pôle) ;
- Pour la partie Est et Nord (dont Villeneuve l'Archevêque), dans la catégorie « Communes multipolarisées des grandes aires urbaines ;
- Pour la partie sud-Est, dans les catégories « Autres multipolarités » ou « communes isolées hors influence des pôles ».

Territoire de la communauté de communes Yonne Nord

La communauté de communes Yonne Nord (CCYN) s'étend sur une surface de 371 km², et compte 24 468 habitants (INSEE 2015). Elle est composée de 23 communes dont les principales en nombre d'habitants sont Villeneuve-la-Guyard, Pont-sur-Yonne, Champigny-sur-Yonne et Sergines (10 000 habitants à elles quatre).

Sa position stratégique à l'extrême nord du département, limitrophe des régions Île-de-France (Seine-et-Marne) à l'ouest et au nord, et Grand-Est (Aube) au nord-est, qualifie la CCYN comme «

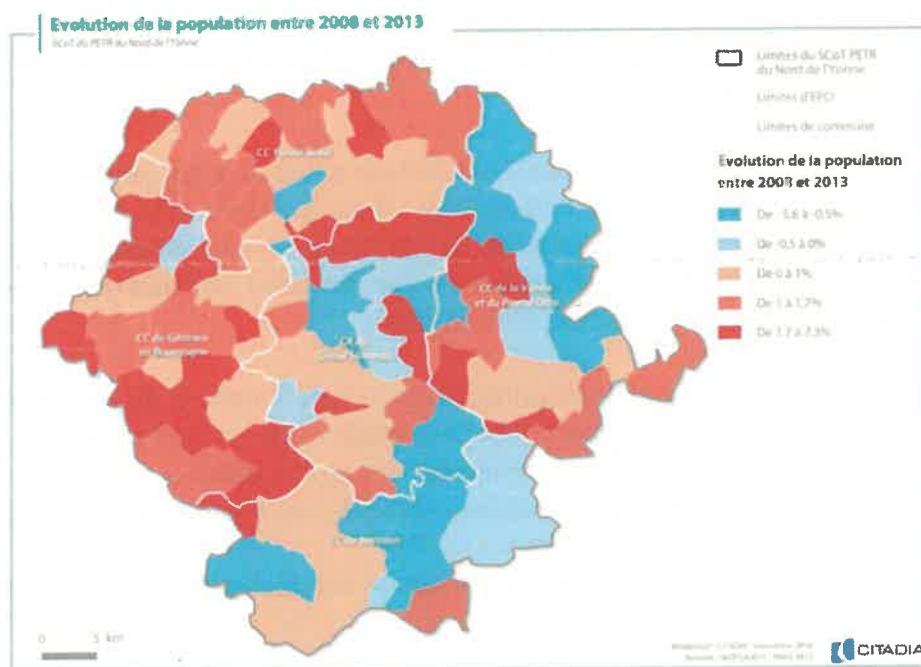
porte d'entrée » du département depuis le territoire francilien. Yonne Nord est dans l'aire d'influence de la métropole parisienne.

2. Structure et dynamiques démographiques

Le territoire du CRTE compte une population globale de près de 72 500 habitants, niveau relativement stable depuis 2010 et bénéficie d'un solde migratoire très légèrement positif grâce principalement au nord du périmètre.

Une baisse constante du nombre de naissances pour 1000 habitants est néanmoins enregistrée dans une proportion sensiblement équivalente à la tendance nationale. Le rythme des naissances se situe en revanche sous les moyennes nationales depuis la fin des années 60 voire avant (10.9/1000 Nord Yonne contre 11.9/1000 France). A l'inverse, le nombre de décès annuels est plus élevé sur le périmètre du CRTE qu'au niveau national (11/1000 Nord Yonne contre 8.8/1000 France).

Deux des quatre collectivités signataires (Yonne Nord et le Gâtinais en Bourgogne) se distinguent par leur croissance démographique relativement soutenue sur la période 2006-2012. Dans le Jovienien comme en Vanne et Pays d'Othe, territoires plus éloignés de la zone d'influence francilienne, un léger recul démographique a pu être enregistré sur le même pas de temps en dépit d'une bonne desserte, d'un caractère patrimonial fort et de nombreux éléments d'attractivité.



La crise COVID a suscité une véritable dynamique d'investissements immobiliers dans les territoires ruraux situés en périphérie des unités urbaines majeures. Cet élan bénéficiera sans nul doute à l'ensemble du périmètre du CRTE mais il ne sera sans doute possible d'en mesurer pleinement les effets que dans quelques mois.

ENJEUX

- L'accroissement de la population induit une augmentation des besoins en matière de services à destination des habitants dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, du travail à distance, de la prise en charge des personnes âgées mais aussi en termes de logements et d'équipements à vocation économique, sportive, culturelle ou de loisirs.
- Il existe donc un enjeu de maillage équilibré du territoire signataire du CRTE pour répondre à une demande croissante de services marchands et non marchands de proximité.

3. Caractéristiques socio-démographiques de la population ;

Age de la population

En 2018, la part des 0-15 ans était plus élevée à l'échelle du CRTE que sur le plan national, la tendance s'inverse dès l'âge de 16 ans au moment de l'entrée au lycée et de façon encore plus marquée à partir de la tranche des 20-30 ans. Une nouvelle inversion de tendance importante s'enregistre à partir de 45 ans pour s'accroître de plus en plus avec une représentation importante des 60 ans et +. L'indice de jeunesse (rapport $\text{pop} < 20\text{ans} / \text{pop} > 60\text{ans}$) est devenu négatif entre 2006 et 2011. Cette tendance au vieillissement se confirme d'autant plus que la croissance démographique est portée par un solde migratoire qui va dans le même sens.

La CC du Jovinien présente un indice de jeunesse proche de la moyenne du territoire du Nord Yonne et compte une part élevée de ménages vieillissants. Elle se caractérise en revanche par une sous-représentation des familles avec enfants au profit des jeunes adultes (15-29 ans), qui trouvent à Joigny, une offre locative un peu plus étoffée qu'ailleurs dans le périmètre du CRTE.

Les CC Yonne Nord et du Gâtinais en Bourgogne accueillent une population plus jeune (dans ces deux territoires, l'indice de jeunesse est supérieur à 1) en raison de la présence plus importante de familles avec jeunes enfants et ne comptent que 25 % de personnes de plus de 60 ans. Enfin, la CC de la Vanne et du Pays d'Othe est le secteur connaissant le vieillissement le plus marqué, avec 30 % de sa population ayant plus de 60 ans et un indice de jeunesse de 0,77.

ENJEUX

- De nouveaux besoins apparaissent sur les territoires pour répondre aux enjeux du vieillissement : services de santé, accessibilité, accueil médico-social, maintien à domicile mais également attente en matière d'activités culturelles, sportives ou de loisirs.
- Parallèlement, le territoire du CRTE doit se saisir de la question de l'attractivité en matière d'emploi, de services, de logements ou de cadre de vie pour favoriser le retour des jeunes diplômés « au pays ».

Taille et typologie des ménages

A l'instar de la situation nationale, le territoire connaît une baisse de la taille moyenne des ménages. La part des familles monoparentales du périmètre CRTE est en effet légèrement inférieure (8% CRTE contre 9.9% National en 2018). La part des ménages composés d'une personne seule (32%) et de couples sans enfants (31.3%) représentent 2/3 des typologies de ménages présents sur le territoire.

Phénomène également appelé desserrement des ménages, il découle directement du vieillissement global de la population (de plus en plus de personnes âgées vivent seules dans leur logement) mais

aussi d'une tendance à « l'éclatement » des ménages liée aux divorces et séparations. En 2018, la taille moyenne des ménages s'élevait à 2.3 personnes par foyer.

Sur la période récente, le desserrement des ménages est davantage marqué dans la CC du Jovinien, dont le profil est déjà moins familial que dans le reste du territoire du CRTE. Dans la CC de la Vanne et du Pays d'Othe, la CC Yonne Nord et la CC du Gâtinais en Bourgogne, la taille des ménages ne diminue que très peu sur la période récente, ce qui corrobore l'hypothèse d'arrivées de familles avec enfants sur ces territoires, contrebalançant les phénomènes de vieillissement et de séparations.

ENJEUX

- **La composition des ménages majoritairement constituée de petites unités familiales induit nécessairement de travailler à une adaptation de l'offre locale de logement en tenant compte du parcours résidentiel et des besoins rattachés à chaque tranche de vie.**

Professions et catégories socio-professionnelles et revenus des ménages

La part des ouvriers et celle des employés constituent les deux tiers des catégories socioprofessionnelles présentes sur le territoire du CRTE. La part de cadres ne représente que 10% des actifs et se situe dans la moyenne régionale pour la CC Yonne Nord, dans la moyenne départementale pour le Jovinien et le Gâtinais et légèrement en dessous de cette moyenne pour la Vanne et Pays d'Othe. Cette part de CSP reste globalement très en-deçà de celle constatée au niveau national.

Revenus médians annuels des ménages par unités de consommation (source : DGI 2012)

	Revenus annuels médians
Niveau national	19 800 €
Moyenne CRTE	19 514 €
CC du Gâtinais en Bourgogne	20 424 €
CC Yonne Nord	19 980 €
CC de la Vanne et du Pays d'Othe	19 170 €
CC du Jovinien	18 483 €

Les revenus des ménages du territoire du CRTE s'établissent dans une moyenne intermédiaire proche des données nationales qui se situent à 19 800 € par an et par unité de consommation. Le Gâtinais en Bourgogne est la partie qui affiche les niveaux de revenus les plus élevés. Le Jovinien, et plus particulièrement la ville de Joigny, accueille une population modeste à très modeste qui présente de nombreux facteurs de précarité sur le plan énergétique et sanitaire. Une politique volontariste de réhabilitation du centre ancien comme des logements situés en habitat collectif sera essentielle.

ENJEUX

- **Le territoire du CRTE doit travailler sur les facteurs d'attractivité que sont le cadre de vie, l'enseignement, l'offre sportive et culturelle ainsi que la qualité de services aux familles pour attirer des catégories socioprofessionnelles à plus fort pouvoir d'achat.**

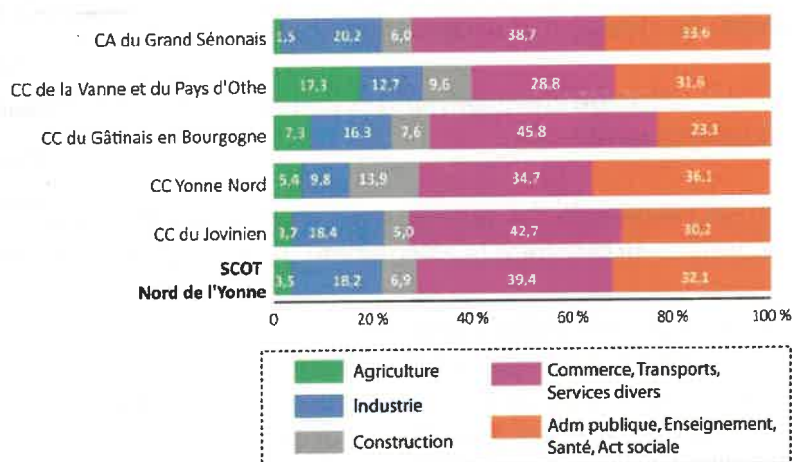
- Une adaptation des services pour faciliter les déplacements domicile-travail (dont navetteurs) ou le travail à distance est à opérer de façon homogène sur le territoire
- Lutter contre les facteurs de précarité énergétique et sanitaire des ménages en conduisant des politiques volontaristes de rénovation de logement et de relocalisation de services de proximité pour limiter les déplacements doit être une priorité.

B – CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉCONOMIE LOCALE

1. Caractéristiques et enjeux du tissu économique (hors secteur agricole)

A l'image de l'ensemble des bassins d'emplois français, celui du CRTE Nord Yonne a subi, depuis la fin des années soixante, une mutation de son tissu économique en lien avec le processus de tertiarisation. Ainsi, si la répartition des emplois par grands secteurs d'activités souligne clairement le poids du secteur tertiaire dans l'économie locale avec près de 71,5 % des emplois du territoire (une proportion similaire à celle du département et de la nouvelle région mais en deçà du niveau national 75,9 %), le poids des secteurs primaire et secondaire permettent, quant à eux, de révéler la spécificité du territoire.

A l'échelle infra territoriale, si la tertiarisation de la sphère productive touche de manière quasi-similaire l'ensemble des EPCI, la concentration des autres emplois reflète certaines spécialisations : La Communauté de Communes du Jovinien se distingue par exemple par une plus forte concentration d'emplois industriels que dans les trois autres (entre 3,8 et 10,4 points de plus selon les EPCI). Les franges Ouest et Est du territoire ont, quant à elles, un profil agricole plus marqué (17,3 % des emplois pour la CCVPO et 7,3 % pour la CCGB), et le nord du territoire possède une filière « construction » plus affirmée.



Répartition des emplois par grands secteurs d'activités et par EPCI

source : INSEE RGP 2013

Parallèlement, la prédominance de très petites entreprises peut entraîner une forme de fragilité. Sur 4335 établissements recensés au REE en 2019 sur le périmètre du CRTE, près de 78% ne comp- taient aucun salarié et 20% se situaient dans la tranche 1 à 9 salariés.

Sur la période 2013-2018, le taux d'évolution annuel de l'emploi présentait un résultat négatif - 0.3%. Les secteurs de *l'Information-communication* (36%) et du *Commerce, restauration, transport, hébergement* (14.3%) sont ceux dans lesquels le taux de création d'entreprises est le plus élevé (par rapport aux moyennes nationale comme locale).

Toutefois, l'analyse des dynamiques de l'emploi à une échelle plus fine souligne une disparité entre les communes du territoire. Le secteur Est, regroupant la CC de la Vanne et du Pays d'Othe et une partie de la CC Yonne-Nord, subit globalement sur la période 1999-2013 des pertes d'emplois (-213 emplois sur Villeneuve-l'Archevêque, -250 emplois sur Champigny entre 1982 et 2013, -79 emplois sur Foissy-sur-Vanne, -58 emplois sur Cerisiers entre 1999 et 2013).

Si elle n'est pas lourdement impactée sur la période longue (+ 40 emplois entre 1982 et 2013), la ville de Joigny a rencontré, depuis 1999, la perte de 750 emplois due notamment à la fermeture de la Caserne. A contrario, la commune de Saint-Julien-du-Sault, située en vallée de l'Yonne, a enregistré la création de plus de 700 emplois depuis 1999.

ENJEUX

- **Apporter le soutien nécessaire au déploiement du dispositif Territoires d'Industrie sur la partie jovinienne du CRTE et accompagner les entreprises en mutation.**
- **Permettre l'accueil de nouvelles activités tout en veillant à une consommation économe du foncier à vocation économique**
- **Travailler à la requalification environnementale de zones existantes pour en améliorer l'attractivité et le dynamisme**
- **Favoriser le développement de typologies d'activités diverses sur l'ensemble du territoire CRTE pour limiter les risques d'une hyperspécialisation**
- **Encourager la mutualisation entre entreprises pour améliorer leur compétitivité grâce à l'écologie industrielle territoriale**
- **Prendre appui sur l'économie des services pour proposer de nouvelles formes d'activités adaptées aux besoins du territoire (vieillesse de la population par ex)**

2. Caractéristiques et enjeux du secteur agricole

La part de l'espace agricole représente plus de la moitié de la surface du territoire du CRTE. L'agriculture est une activité importante du Nord Yonne mais elle subit de nombreux aléas économiques (PAC, mondialisation) et climatiques (période de pluviométrie intense ou de sécheresse) et doit amorcer une mutation de fond pour s'adapter durablement.

Des zones de grandes cultures céréalières et oléo-protéagineuses (orge, colza, blé, ...) composent la majorité de l'espace agricole du Nord Yonne (93 % des surfaces déclarées à la PAC) et s'inscrivent dans une approche productive tournée vers les marchés extérieurs.

Les exploitations de polyculture ou de poly-élevage sont plutôt minoritaires. Quelques productions avicoles et laitières existent dans le Gâtinais en Bourgogne, le Pays d'Othe et le Jovinien. Quant aux prairies, elles sont en retrait de 15 % sur l'ensemble de la Bourgogne ce qui est à corrélérer avec le recul des zones d'élevage (bovins, ovins...).

D'autres activités ponctuent l'espace agricole, comme la viticulture concentrée dans le Jovinien sur environ 40 hectares, avec les cépages de pinot noir et gris et de Chardonnay. Il existe une appellation bourguignonne Côte Saint-Jacques. Historiquement, Joigny a possédé jusqu'à 700 hectares de vignes. L'activité a été réduite au fil des années et décimée avec le Phylloxera, avant de connaître une reprise plus limitée.

Le secteur agricole doit faire face à deux effets directs du changement climatique et sociétal qui lui est attaché :

- Protéger la ressource en eau qui n'est pas nécessairement menacée en termes de quantité mais présente des fragilités certaines sur le plan de sa qualité
- Adapter les types de cultures aux nouvelles caractéristiques climatiques pour réduire les risques productifs et pérenniser les exploitations

En juin 2021, le territoire du Nord Yonne a signé une convention de réciprocité et de partenariat avec le Grand Paris pour travailler notamment à la protection de la ressource en eau et au développement de l'alimentation durable. Plusieurs initiatives d'accompagnement à la conversion biologique sur des espaces agricoles situés sur ou à proximité de bassins d'alimentation de captage ont déjà vu le jour en Pays d'Othe et sont à valoriser et à reproduire.

ENJEUX

- **Sans évidemment poursuivre un objectif de conversion de l'ensemble des surfaces agricoles, il conviendra cependant de faire de ces exigences d'adaptation au changement climatique et de protection de la ressource en eau deux opportunités pour :**
 - Accompagner la mutation des pratiques agricoles et lever les freins économiques, fonciers et culturels (au sens professionnel du terme) encore très présents (sur les bassins de captages et ailleurs)
 - Faciliter et soutenir l'expérimentation de nouvelles pratiques et limiter les risques financiers pour les exploitants : Optimiser les couverts végétaux, travailler à l'allongement et à la diversification des rotations, réduire les quantités d'intrants par le déploiement de techniques différentes. Former et informer les agriculteurs pour les aider à évoluer.
 - Faire se rencontrer producteurs et consommateurs pour une meilleure connaissance réciproque et un changement mieux compris et accompagné.
- **Pour les aires d'alimentation de captages situées à Joigny en proximité de coteaux agricoles (station de pompage d'Epizy et du Bas de la Madeleine), promouvoir et soutenir un renforcement des actions de prévention du ruissellement et de l'érosion s'appliquant à l'ensemble de la parcelle.**

- **Soutenir les projets de valorisation, de transformation et de distribution des productions agricoles à destination du grand public (consommation locale, atout de promotion touristique) comme des collectivités (volet alimentaire et matériaux biosourcés)**

C – SERVICES A LA POPULATION ET HABITAT

1. Conditions d'accès aux services publics et de santé et enjeux identifiés

L'offre de services, notamment de santé, est naturellement concentrée dans les unités urbaines principales que constituent Sens (hors périmètre CRTE) et Joigny. Un phénomène marqué de métropolisation a pu être observé et des déséquilibres existent encore selon les parties du territoire et leur degré d'éloignement de l'axe Nord/Sud formé par l'Yonne qui agit comme une colonne vertébrale naturelle du développement du Nord Yonne.

Ces inégalités concernent trois grandes « familles de service » :

- Les services aux particuliers (structures d'accueil petite enfance, équipements de pratique sportive, structures d'accueil médicalisées pour personnes âgées...) et l'accès aux établissements d'enseignement
- Les services relevant du secteur marchand (commerce)
- L'offre de soins

ENJEUX

- **Aujourd'hui le territoire du CRTE bénéficie de niveaux de services et d'équipements relativement disparates suivant leur localisation et il sera nécessaire de réduire les inégalités en densifiant l'offre et en assurant un maillage équilibré.**
- **La revitalisation des bourgs centres par un renforcement de la qualité des espaces publics et une politique de soutien au maintien des commerces et services de proximité**

Sur le plan sanitaire, bien que relativement pourvu par une offre de soins de 1^{er} et de 2nd recours, le territoire du CRTE reste globalement très nettement sous-doté en Pays d'Othe, Sud Jovinien et Gâtinais avec un accès à la médecine de premier recours extrêmement difficile. Un phénomène de désertification médicale s'amplifie sur l'ensemble du territoire et est particulièrement marqué sur la communauté de communes Vanne et Pays d'Othe. Le vieillissement marqué de la population induit par ailleurs des besoins d'équipements plus diversifiés et complets que sur les territoires bénéficiant d'un indice de jeunesse plus favorable.

ENJEUX

- **Le maillage en équipements de santé de proximité est à compléter et/ou renforcer pour faciliter le parcours de soin des plus fragiles mais pour réduire plus globalement les inégalités constatées au quotidien pour la prise en charge de pathologies même légères.**
- **Les nouvelles formes d'exercice médical sont par ailleurs à privilégier pour fluidifier les prises en charge de pathologies légères. La téléconsultation est un type d'offre à expérimenter pour étoffer la couverture médicale du territoire**

Une politique globale de déploiement ou de renforcement d'outils de type pôles de santé, d'accueil de nouveaux praticiens et d'appui aux services à la personne apparaît comme prioritaire sur l'ensemble du périmètre CRTE.

2. Caractéristiques et enjeux en matière d'habitat

Selon les analyses réalisées lors de l'élaboration du Plan Départemental de l'Habitat, 4 typologies d'intercommunalités ont été identifiées au regard de la problématique du logement (source PDH89) :

- EPCI à tradition plus industrielle, en difficulté économique : CC du Jovinien

Ce groupe, qui tend également à perdre de la population, se caractérise par le poids de l'emploi industriel (28%). Il constitue un pôle d'emploi mais de moindre importance puisque le rapport entre le nombre d'actifs occupés et le nombre d'emplois au lieu de travail est désormais inférieur à 1. Ce groupe propose également une diversité en matière d'habitat avec 12% en moyenne de logements locatifs sociaux.

- EPCI à dominante périurbaine, influencés par les grandes aires urbaines : CC du Gâtinais en Bourgogne, de Yonne Nord et de la Vanne Pays d'Othe

Ce groupe est constitué des EPCI les plus dynamiques de l'Yonne, qui ont connu sur la période la plus récente des gains de population liés à la combinaison de dynamiques naturelles (stables ou positives) et migratoires positives. Cette croissance démographique s'est accompagnée d'un rythme de construction de logements un peu plus soutenu qu'ailleurs, identique à celui des EPCI les plus urbains. Il se démarque également par des niveaux de revenus de la population plus élevés et une dépendance aux espaces extérieurs plus fortes. Ainsi, près de 30% des actifs occupés travaillent hors région en 2013 et plus particulièrement en Ile-de-France. Du point de vue du logement, ce groupe se distingue par une part relativement importante de résidences secondaires et de logements occasionnels.

- EPCI les plus urbains avec fonction locative développée et EPCI peu dense pour partie sous influence de pôle urbain interne ou externe : périmètre CRTE non concerné en propre.

Zoom sur la part des habitants du CRTE originaires d'Ile-de-France

EPCI au 1er janvier 2017	Nombre d'habitants originaires d'IDF	% de la population en 2013	% des nouveaux arrivants
Département de l'Yonne	3 932	3,3%	40%
CC de la Vanne et du Pays d'Othe	130	1,5%	46%
CC du Gâtinais en Bourgogne	399	2,3%	66%
CC du Jovinien	316	1,5%	48%
CC Yonne Nord	836	3,5%	81%

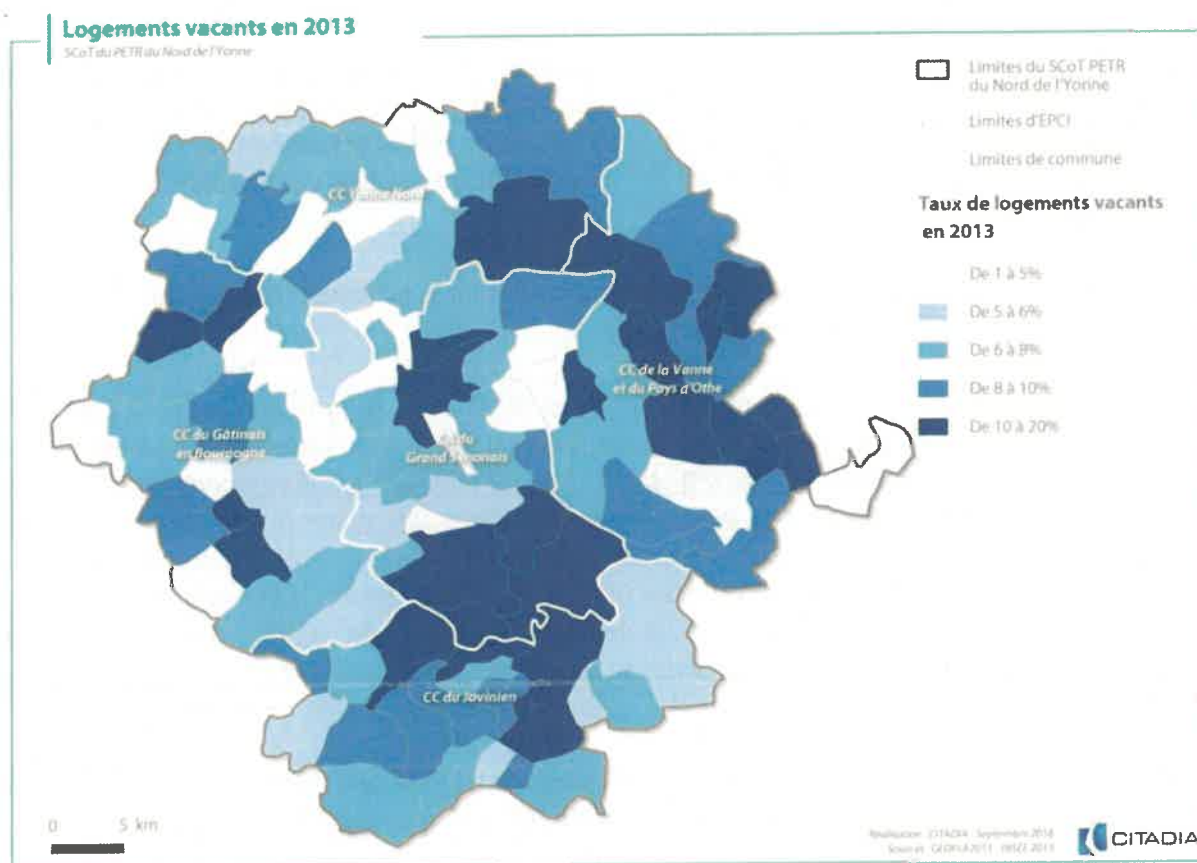
Source : INSEE RP 2013, traitement GTC

Les territoires de Yonne Nord et du Gâtinais ont une part d'habitants originaires d'Ile-de-France beaucoup plus importante que sur le reste du périmètre CRTE. Ces données seront très

certainement renforcées à l'issue du RGP de la population actuellement en cours. En effet les transactions immobilières ont connu une augmentation significative suite aux mesures de confinement mises en place dans le cadre de la pandémie.

Zoom sur la vacance de logements à l'échelle du PETR (source INSEE RP 2013)

La CC du Jovinien et la CC Yonne Nord comptent une part équivalente de résidences principales (80% et 81%) mais, si sur la CC Yonne Nord la vacance est réduite et stable (7%), celle-ci est nettement plus importante dans le Jovinien.



En effet, la CC du Jovinien est le 2e EPCI avec la plus forte vacance du Département (14 % des logements). Bien qu'elle ait une partie de vacance liée à la mutation importante (6,9 %), elle reste dans les EPCI les plus marqués par la vacance structurelle (7,1 %). Elle est l'EPCI le plus marqué par ce phénomène dans le nord du département, plus que la CC de la Vanne et Pays d'Othe (6 %) ou Serein et Armance (5,8%), près de deux fois plus que l'Aillantais (4,4 %) ou le Sénonais (4,2 %) et plus du double de la CC Yonne Nord (3,5 %) ou le Gatinais en Bourgogne (3 %).

Zoom sur la part des résidences secondaires dans le parc de logement global du territoire

La CC du Gâtinais en Bourgogne (notamment la partie Sud) et la CC de la Vanne et du Pays d'Othe comptent encore une part élevée de résidences secondaires au sein de leurs communes (respectivement 19 % et 18 %), bien que celles-ci soient en recul à l'instar de la situation observée sur l'ensemble du Nord de l'Yonne.

Ce recul peut s'expliquer par une dynamique de reconquête de ce parc pour une occupation à titre principal, en lien avec la pression exercée par les arrivées de ménages franciliens sur la frange Nord du territoire. La pandémie COVID a par ailleurs joué un rôle extrêmement important sur la diminution de la vacance au sein des espaces ruraux du territoire. Le nombre de transaction immobilières annuel a enregistré une augmentation exponentielle par endroits.

La mise en œuvre d'une démarche concertée et cohérente en matière d'habitat, au regard des enjeux en matière de vacance, de vétusté, et d'équilibre social de l'habitat, semble donc nécessaire à la définition de la stratégie d'accueil de populations ambitionnée par ce projet de territoire, le SCoT pouvant constituer un premier pas en direction de cette stratégie.

ENJEUX

- **Améliorer la performance énergétique du de logements individuels et collectifs présents sur le territoire pour lutter contre la précarité des ménages les plus modestes.**
- **Requalifier le parc de logement ancien au service de l'attractivité des villages du territoire et permettre de résorber la vacance structurelle.**
- **Diversifier l'offre de logements pour faciliter les parcours résidentiels des ménages sur le territoire (familles, jeunes, personnes en perte d'autonomie, populations dites à besoin spécifiques)**
- **Fixer durablement les populations, notamment les jeunes et les cadres mais aussi les navetteurs en proposant des services de nature à faciliter le télétravail notamment.**

PARTIE 2 : ÉTAT DES LIEUX ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE

A – ÉTAT DES LIEUX ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE

1. Profil énergétique du territoire du CRTE

Bilan des GES et consommations énergétiques par territoire (base 2015)

Collectivité	Emissions GES/habitant	Consommation énergétique / habitant	Consommation Répartition par secteur
CC Jovinien	7,4 tCO ₂ e	36,5 MWh	Bâtiment 36 % Transport routier 47 % Agriculture 4 % Industrie 10 %
CC Yonne Nord	5,6 tCO ₂ e	26,4 MWh	Bâtiment 37% Transport routier 44% Agriculture 6% Industrie 6%
CC Gâtinais en B	8.5 t CO ₂ e	36 MWh	Bâtiment 30% Transport routier 56% Agriculture 7% Industrie 7%
CC Vanne et Pays d'Othe	9.5t CO ₂ e	35 MWh/hab	Bâtiment 30% Transport routier 49% Agriculture 15% Industrie 1%

Jovinien

Le territoire du Jovinien a consommé, en 2014, 731 GWh, soit 36,5 MWh/habitant. La consommation totale d'énergie par habitant (36,5 MWh) est supérieure à la moyenne régionale (30,5 MWh/habitant) et à la moyenne nationale (28,6 MWh/habitant).

Le secteur qui consomme le plus d'énergie est le transport (essentiellement le transport routier, qui consomme 47% de l'énergie finale totale) dont 23% sur le réseau autoroutier du territoire. Ce secteur, gros consommateur de carburant, représente une part de l'énergie consommée bien plus importante qu'au niveau national (33%).

Le bâtiment (résidentiel et tertiaire), gros consommateur d'électricité, de fioul, de gaz et de bois, est le second secteur en termes de consommation avec 36% de l'énergie finale consommée. Le secteur résidentiel consomme en moyenne 9 MWh/habitant, soit un peu plus que la moyenne nationale (8 MWh/habitant).

Yonne Nord

Le territoire de Yonne Nord a consommé, en 2014, 640 GWh, soit 26,4 MWh/habitant. La consommation totale d'énergie par habitant (26,4 MWh) est inférieure à la moyenne régionale (30,5 MWh/habitant) et à la moyenne nationale (28,6 MWh/habitant).

Le secteur qui consomme le plus d'énergie est le transport (essentiellement le transport routier, qui consomme 44% de l'énergie finale totale). Ce secteur, gros consommateur de fioul, représente une part de l'énergie consommée bien plus importante qu'au niveau national (33%).

Le bâtiment (résidentiel et tertiaire), gros consommateur d'électricité, de fioul, de gaz et de bois, est le second secteur en termes de consommation avec 35% de l'énergie finale consommée. Le secteur résidentiel consomme en moyenne 8,3MWh/habitant, soit un peu plus que la moyenne nationale (8MWh/habitant).

Gâtinais en Bourgogne

Le territoire du Gâtinais en Bourgogne a consommé, en 2014, 624 GWh, soit 36 MWh/habitant.

La consommation totale d'énergie par habitant est supérieure à la moyenne régionale (30,5MWh/habitant) et à la moyenne nationale (28,6MWh/habitant) notamment à cause de poste transport.

Le secteur qui consomme le plus d'énergie est le transport (Essentiellement le transport routier, qui consomme 56% de l'énergie finale totale). Ce secteur, gros consommateur de carburant, représente une part de l'énergie consommée bien plus importante qu'au niveau national (33%).

Le bâtiment (résidentiel et tertiaire), gros consommateur d'électricité, de fioul, de gaz et de bois, est le second secteur en termes de consommation avec 23% de l'énergie finale consommée pour le résidentiel. Le secteur résidentiel consomme en moyenne 8MWh/habitant, ce qui correspond également à la moyenne nationale (8MWh/habitant).

Vanne et Pays d'Othe

Le territoire de la Vanne et du Pays d'Othe a consommé, en 2014, 309 GWh, soit 35 MWh/habitant.

La consommation totale d'énergie par habitant est supérieure à la moyenne régionale (30,5MWh/habitant) et à la moyenne nationale (28,6MWh/habitant) notamment à cause de poste transport routier.

Le secteur qui consomme le plus d'énergie est le transport (Essentiellement le transport routier, qui consomme 49% de l'énergie finale totale). Ce secteur, gros consommateur de fioul représente une part de l'énergie consommée bien plus importante qu'au niveau national (33%).

Le bâtiment (résidentiel et tertiaire), gros consommateur d'électricité, de fioul, de gaz et de bois, est le second secteur en termes de consommation avec 30% de l'énergie finale consommée pour le résidentiel. Le secteur résidentiel consomme en moyenne 8.8 MWh/habitant, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne nationale (8MWh/habitant).

Part de la production énergétique renouvelable

Collectivité	Part de production énergétique renouvelable	
CC Jovinien	29 GWh d'énergie primaire issue de source renouvelable soit 4% de l'énergie consommée	Bois énergie (chauffage des ménages) Hydraulique Solaire (très faible part)
CC Yonne Nord	69 GWh d'énergie primaire issue de source renouvelable soit 11% de l'énergie consommée	Bois énergie (chauffage des ménages pour 45%) Biogaz
CC Gâtinais en Bourgogne	33.5 GWh d'énergie primaire issue de source renouvelable soit 5.5 % de l'énergie consommée	Bois énergie en grande majorité
CC Vanne et Pays d'Othe	122 GWh d'énergie primaire issue de source renouvelable soit 39 % de l'énergie consommée d'	L'énergie est essentiellement d'origine éolienne pour l'électricité et bois et biomasse (paille) pour la chaleur

Jovinien

Combustion de biomasse : La production de bois-énergie sur le territoire s'élève en 2016 à 28 230 MWh, c'est 98 % de la production totale d'énergie renouvelable.

La consommation de bois énergie sur le territoire est majoritairement issue des ménages : 98 %. Cette part est plus importante que celle constatée à l'échelle régionale (68 %).

Un faible potentiel hydroélectrique : Le territoire ne dispose d'aucune installation de production hydroélectrique. Le potentiel sur le territoire est faible, expliquant cette absence de production. La production hydroélectrique est également faible à l'échelle régionale, représentant 3 % de la production d'énergie renouvelable.

Un fort potentiel de méthanisation : Le territoire ne dispose à ce jour d'aucune unité de méthanisation. Pourtant, il a un potentiel de production estimé à 14 400 MWh d'électricité, et de 17 000 MWh de chaleur.

Solaire photovoltaïque : Le solaire photovoltaïque représente une production de 400 MWh sur le territoire en 2016. Parmi les installations recensées dans les communes du territoire, pour une puissance installée totale de 0,42 MW (chiffres 2015). Sur le territoire, si 50% des maisons et 75% des logements collectifs étaient couverts de panneaux photovoltaïques à hauteur de 20m²/maison et 5m²/appartement, le territoire pourrait produire 9 GWh, soit l'équivalent de 6 % des consommations actuelles d'électricité du territoire

Yonne Nord :

Une forte production de chaleur issue de bois énergie et de l'hydraulique : Le territoire produit 69 GWh d'énergie primaire issue de sources renouvelables, soit 11% de l'énergie qu'il consomme. Cette énergie est principalement d'origine hydraulique pour l'électricité, et d'utilisation de biogaz et bois énergie pour la chaleur, notamment du bois des ménages. L'énergie produite par les ménages via la consommation de bois énergie représente 45 % de la production du territoire. Ce bois énergie est une bonne ressource renouvelable, mais pour une exploitation la plus intéressante

possible, elle doit être issue d'une production de bois locale et prélevée à un rythme permettant le renouvellement de la ressource.

46 % de l'énergie renouvelable issue de la filière bois-énergie

La production de bois-énergie sur le territoire s'élève en 2017 à 32 000 MWh, c'est 46% de la production totale d'énergie renouvelable. À l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté, la filière bois-énergie représente 75% de la production d'énergie renouvelable. Le bois domestique consommé pour le chauffage des ménages représente le premier poste de consommation du bois énergie en région. Les différentes enquêtes montrent cependant une baisse importante de cette consommation. La consommation de bois énergie sur le territoire est majoritairement issue des ménages : 97%. Cette part est plus importante que sur la région (68%).

22% de l'énergie renouvelable issus de l'hydroélectricité

Le territoire dispose d'une puissance hydroélectrique installée totale de 2,41 MW, pour une production annuelle de 15 000 MWh. Le potentiel hydroélectrique sur le territoire est ainsi déjà bien exploité. L'hydraulique représente en effet 22% de la production d'énergie renouvelable sur le territoire, contre 3% sur la région

Gâtinais en Bourgogne

Combustion de biomasse : La production de bois-énergie sur le territoire s'élève en 2016 à 33 GWh, la consommation de bois énergie sur le territoire est majoritairement issue des ménages : 98 %. Cette part est plus importante que celle constatée à l'échelle régionale.

Potentiel hydroélectrique : Le territoire ne dispose d'aucune installation de production hydroélectrique.

Potentiel de méthanisation : Le territoire ne dispose à ce jour d'aucune unité de méthanisation.

Solaire photovoltaïque : Le solaire photovoltaïque représente une production de 0.5 Gwh sur le territoire en 2016. Sur le territoire, le potentiel de production s'élèverait à 7.4 Gwh

Vanne et Pays d'Othe

Fort potentiel éolien : Les éoliennes représentent 36 MW de puissance pour une production annuelle de 72 000 MW. Le territoire représente 7% de la production régionale et dispose d'un grand potentiel de production.

Combustion de biomasse : La production de bois-énergie sur le territoire s'élève en 2016 à 24 GWh, (20% de la production totale), la consommation de bois énergie sur le territoire est majoritairement issue des ménages : 89%. Cette part est plus importante que celle constatée à l'échelle régionale. La consommation des industries est quasi inexistante.

21% de la production est issu de la paille (4800t/an) et est utilisée pour chauffer des serres maraîchères.

Potentiel hydroélectrique : Le territoire ne dispose d'aucune installation de production hydroélectrique.

Potentiel de méthanisation : une unité de méthanisation de déchets issus de l'agriculture biologique est en cours de développement.

Solaire photovoltaïque : Le solaire photovoltaïque représente une production de 0.48 Gwh sur le territoire en 2016. Sur le territoire, le potentiel de production s'élèverait à 3.6 Gwh. La production de solaire thermique est de 0.66 GWh mais le potentiel du territoire est estimé à 3.8 GWh/an.

2. Priorités des EPCI définies sur la base des diagnostics de consommation d'énergie et d'émission de GES identifiées dans le cadre des diagnostics PCAET

Collectivité	État d'avancement
CC Jovinien	- Préserver les espaces naturels et la biodiversité - Accroître la rétention carbone du territoire et préserver et augmenter la qualité des sols - Viser l'autonomie énergétique à 2050 (solaire thermique et photovoltaïque, biomasse, hydrogène) - Développer les alternatives à la « voiture solo » et favoriser le recours à des modes de déplacements dits actifs. - Favoriser la rénovation énergétique - Renforcer les circuits courts, soutenir les producteurs locaux et les commerces de proximité - Rendre exemplaire le bâtiment public et l'éclairage
CC gâtinais en Bourgogne	- Réduire les besoins de se déplacer (télétravail, services de proximité...) et lutter contre la voiture individuelle - Favoriser la rénovation énergétique et le changement de chaudières chez les habitants tout en montrant l'exemple sur le patrimoine public et l'éclairage. Sensibiliser les habitants, propriétaires et locataires – y compris les bailleurs sociaux. - Développer les énergies renouvelables (solaire thermique et photovoltaïque, biomasse) - Favoriser les techniques agricoles les moins polluantes, préserver et augmenter la qualité des sols. Renforcer les circuits courts, soutenir les producteurs locaux - Réduire et optimiser la gestion des déchets, dans une perspective zéro carbone
CC Vanne et Pays d'Othe	▪ Favoriser les éco-gestes et la rénovation énergétique du bâti public et privé ▪ Développer les alternatives à la « voiture solo » (transports en commun, transports scolaires, développer le télétravail, le covoiturage, les mobilités actives et l'éco-conduite)
CC Yonne Nord	▪ Bâtiment : rénovation énergétique, changement de chauffage, sensibilisation des habitants ▪ Limiter l'usage de la voiture solo en favorisant les transports en commun, le covoiturage et les mobilités actives ▪ Développer les énergies renouvelables : solaire, bois, déchets

3. Enjeux croisés entre les quatre EPCI en matière de Transition énergétique et écologique

Enjeux croisés	CC Jovi-nien	CC Gâtinais en B	CC Vanne Pays d'O	CC Yonne Nord
Développer les alternatives à la « voiture solo » et favoriser les modes de déplacements dits « actifs » et peu impactant en matière de CO2.	X	X	X	X
Favoriser les éco-gestes et la rénovation énergétique du parc privé et public.	X	X	X	X
Viser l'autonomie énergétique et développer les ENR.	X	X		X
Favoriser les techniques agricoles les moins polluantes, préserver et augmenter la qualité des sols et de la ressource en eau. Renforcer les circuits courts, soutenir les producteurs locaux	X	X	X	X

- Il ressort clairement que la mobilité, la sobriété et l'efficacité énergétique, l'agriculture et l'alimentation durable ainsi que la production énergétique renouvelable sont des enjeux forts et communs aux quatre EPCI porteurs de la démarche de COT.

ZOOM : La Mobilité : un enjeu partagé sur l'ensemble du Territoire

La part du transport dans les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre du territoire CRTE représente en moyenne plus de 45% des émissions globales. Bien que la présence du réseau autoroutier impacte fortement les résultats il est nécessaire d'aborder la question de la mobilité au regard de la diversité des usages et des besoins. Il existe aujourd'hui une double problématique, celle de limiter les déplacements infra-territoire en rapprochant les services marchands et non marchands par exemple et celle d'accompagner le développement de mobilités alternatives actives en les sécurisant et en proposant des aménagements et équipements adaptés.

ENJEUX

- Disposer d'une planification cohérente de la mobilité sur le territoire du CRTE
- Le développement de la mobilité électrique au niveau national induit de nouveaux besoins sur les territoires. Une optimisation du maillage en bornes de recharge sera à rechercher.
- Faciliter les déplacements domicile-travail et l'intermodalité
- L'itinérance douce fluvestre restera par ailleurs une priorité puisqu'elle répond à une demande forte tant des habitants que des touristes et permet de relier les différentes parties du territoire entre elles.

B – ETAT DES LIEUX ECOLOGIQUE DU TERRITOIRE CRTE

1. Caractéristiques environnementales : milieux, espèces et paysages

Paysages

Les espaces agricoles importants de la moitié ouest du Nord Yonne entraînent un risque de banalisation des paysages accentué par une augmentation constante de la taille des exploitations céréalières et une part des prairies permanentes devenue résiduelle. Cette quasi uniformité paysagère est « contrebalancée » par l'est du Jovinien et une moitié sud de la Vanne et du Pays d'Othe qui proposent un paysage plus vallonné aux vues lointaines.

Cette diversité des paysages fait écho à une réelle diversité d'habitats et d'espèces.

Les espaces boisés et forestiers

Le taux de boisement de l'Yonne se situe autour de 30%. Bien que moins prédominants que dans le reste du département, les espaces forestiers du territoire du CRTE affichent une variété sous forme de petites et de grandes étendues. La forêt d'Othe est rejointe par une trame verte identifiée de Saint-Fargeau jusqu'au nord de Saint-Florentin.

Cette diversité de paysage constitue une caractéristique à prendre en compte et à valoriser. En effet, la préservation et la promotion de cette diversité sont des atouts d'attractivité importants, en particulier dans les espaces plus « ruraux » du périmètre contractuel. Sont notamment concernés les vignes dans le Jovinien, les vergers en pays d'Othe, le bocage, les bois avec la forêt d'Othe et les bosquets très présents dans le Gâtinais.

Milieux et espaces protégés

Le Nord de l'Yonne compte relativement peu d'espaces protégés ou sensibles si ce n'est l'une des deux plus grandes ZNIEFF de type 2 du département, « Forêt d'Othe et ses abords », qui s'étend sur 20 259 hectares (partie Yonne) ainsi qu'une vaste zone d'intérêt communautaire pour les oiseaux au nord sur plus de 10 000 hectares (la seule du département). Entre les deux, les espaces protégés demeurent résiduels et il en résulte une faible capacité de déplacement des espèces et une érosion de la biodiversité. Les corridors écologiques que constituent les cours d'eau et certains chapelets de boisements doivent donc être considérés avec encore plus d'importance et leur pérennité doit être assurée.

Enfin, le territoire du CRTE est concerné par deux zonages Natura 2000

Type	Code	Nom	Superficie (ha)	Communes concernées	Remarques
ZPS	FR2612008	Etang de Galetas	631 ha	Domats	
ZSC	FR2601012	Gîtes et habitats à Chauves-souris en Bourgogne	63 307 ha	Angely, Celle-Saint-Cyr, Cezy, Dissangis, Isle-sur-Serein, Massangis, Saint-Fargeau, Saint-Julien-du-Sault, Saint-Martin-des-Champs, Verlin	DOCOB 2015 Site Interrégional et multi-entités

Le potentiel écologique des milieux existants mériterait une meilleure prise en considération afin de préserver la richesse des milieux locaux et la plus-value que cela engendre pour le cadre et les conditions de vie.

ENJEUX

- **Préserver et/ou réhabiliter certains « paysages historiques » pour garder une identité territoriale à valoriser comme facteur d'attractivité.**
- **Protéger la biodiversité et préserver ou remettre en état les continuités écologiques (trame verte et bleue)**
- **Disposer d'une connaissance exhaustive des milieux (diagnostics faune et flore) pour permettre de cibler les interventions nécessaires à la reconstruction des corridors écologiques trop souvent fracturés.**

2. Caractéristiques de la ressource en eau et enjeux

Présence de l'eau : La présence de l'eau est prépondérante sur le territoire avec les vallées de l'Yonne et de la Vanne. Intégré dans le bassin hydrographique de Seine Normandie, le territoire du CRTE possède un réseau important de masses d'eau dites superficielles et de captages d'eaux souterraines destinés à satisfaire les besoins en eau potable des habitants du territoire mais également de ceux de la région parisienne.

La gestion de l'eau par les collectivités du territoire se fait soit en régie directe soit par délégation de service public avec des prestataires comme la SAUR ou VEOLIA. Les réseaux d'eaux du territoire présentent un état dégradé et des taux de fuite importants comme dans l'ensemble du département. Les rendements sont faibles et de lourds travaux de réhabilitation sont à entreprendre.

La rivière Yonne demeure l'élément principal du réseau hydrographique local. La navigation de plaisance s'y est beaucoup développée au cours des 10 dernières années avec des besoins d'aménagements périphériques importants qui sont encore partiellement couverts et restent à consolider (haltes nautiques, vélo-routes par exemple)

Qualité de la ressource : La qualité des eaux de surface s'avère moyenne à mauvaise sur le territoire du CRTE. Il existe en effet une sensibilité par rapport aux ressources en eau stratégiques (captages d'eau potable et aqueduc de la Vanne, bassins versants en tension quantitative) et aussi par rapport aux risques inondations (dont ruissellement).

De nombreux points de captages d'eau potable sont en effet présents sur le territoire. Ils permettent notamment l'alimentation en eau de la ville de Paris (sur les bassins de la Vanne, de l'Yonne et du ru de Saint-Ange) qui représentent les deux tiers des volumes prélevés sur le bassin. Trente et un captages – principalement concentrés dans les Communautés de Communes du Gâtinais en Bourgogne et du Jovinien – sont classés prioritaires en raison de leur exposition aux nitrates et aux produits phytosanitaires.

Gestion de l'eau : Les gestionnaires présents sur le territoire du PETR doivent apporter une attention accrue à la lutte contre les fuites dans les réseaux d'eau potable et au bon fonctionnement des

systèmes d'assainissement pour éviter les pollutions des milieux naturels. Il convient plus particulièrement de viser à la sécurisation des infrastructures de distribution d'eau potable, d'assainissement et de gestion des eaux pluviales.

ENJEUX

- Disposer d'un état des lieux complet des réseaux d'eau sur l'ensemble du territoire et engager des investissements pour leur rénovation.
- Sécuriser ou rénover les infrastructures de distribution d'eau potable, d'assainissement et de gestion des eaux pluviales
- Reconquérir la qualité et la fonctionnalité des cours d'eau hors ouvrages hydrauliques
- Reconquérir les bords de l'Yonne (en ville comme le long des linéaires) en proposant des aménagements adaptés aux nouveaux usages et à leur mixité
- Préserver le patrimoine des milieux aquatiques et humides
- Préserver le patrimoine construit lié à l'eau, valoriser les paysages des linéaires aquatiques

3. Consommation foncière

Consommation de foncier entre 2007 et 2017 sur le territoire du CRTE

EPCI	Dans l'enveloppe bâtie en ha.	Extension en ha.	Total consommé en ha.
CC Jovinien	25.6	49.8	75.4
CC Gâtinais en Bourgogne	46.8	70.8	117.6
CC Yonne Nord	54.7	89.7	144.4
CC Vanne Pays d'Othe	17.5	47	64.5

L'analyse du tableau ci-dessus démontre une artificialisation des terres plus marquée sur les EPCI « sous-l'influence » du bassin parisien : Gâtinais en Bourgogne et Yonne Nord. Outre le volume de terres artificialisées, ce tableau laisse transparaître également que près d'un tiers des espaces consommés par chaque EPCI se situe au sein de l'enveloppe bâtie.

EPCI	Pour de l'activité en ha	Pour de l'habitat en ha	Total consommé en ha.
CC Jovinien	18.4	31.3	49.7
CC Gâtinais en Bourgogne	35.4	35.3	70.7
CC Yonne Nord	32.1	57.6	89.7
CC Vanne Pays d'Othe	9.5	37.5	47

Le tableau permet de constater que la consommation de foncier était prioritairement destinée à de l'habitat à l'exception du Gâtinais en Bourgogne qui présente une équivalence quasi parfaite avec les besoins en développement économique.

ENJEUX

- **Affirmer une armature territoriale multipolaire et hiérarchisée pour tendre vers un développement équilibré et solidaire**
- **Prioriser le développement au sein des enveloppes bâties et calibrer les projets en extension en fonction du développement envisagé pour limiter la consommation d'espaces agro-naturels**
- **Mettre en œuvre un urbanisme de projet favorisant une optimisation du foncier disponible et des formes urbaines durables et respectueuses de l'identité nord-icaunaise**

C – INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES DU TERRITOIRE CRTE

1. Caractéristiques de l'aménagement numérique du territoire

99.4% du territoire du CRTE est couvert par le réseau 4G et l'ensemble du périmètre bénéficiera d'une couverture en fibre optique dans le cadre du déploiement porté par le conseil départemental de l'Yonne.

Le déploiement de la Fibre optique piloté par le département est par ailleurs en cours avec un raccordement des dernières collectivités du territoire CRTE prévu pour le second semestre 2023.

ENJEU

- **Accompagner les accès aux usages numériques pour le plus grand nombre.**
- **Proposer des espaces adaptés à la pratique du télétravail pour permettre l'émergence ou la consolidation de nouvelles pratiques économiques**

2. Inégalités territoriales face aux usages numériques

Plusieurs contraintes liées à l'utilisation du numérique pour les personnes vivant en zone rurale peuvent facilement être identifiées sur le périmètre CRTE:

Le vieillissement des populations

Les personnes vieillissantes en milieu rural éprouvent à la fois des besoins spécifiques auxquels le numérique pourrait répondre (se déplacer, rompre l'isolement, etc.) et des difficultés à appréhender l'utilisation de ces outils, faute de culture numérique suffisante.

De la problématique de l'accès à celle des usages

Au-delà de la problématique de l'accès à un réseau internet de qualité, les enjeux d'usages liés aux nouveaux outils et services sont trop souvent oubliés. Les actions permettant de favoriser une véritable inclusion des personnes sont essentielles et doivent être conduites parallèlement au développement des infrastructures.

Peu de solutions d'accès ou d'accompagnement

Pour certaines personnes, le fait de vivre en zone rurale peut renforcer les inégalités en termes d'accès et d'usage du numérique. Ainsi, pour les personnes éloignées du numérique du fait d'une absence de matériel ou du coût trop élevé de la connexion, vivre en zone rurale constitue un frein à

la fréquentation d'espaces France Services, ou à la connexion gratuite via des bornes Wifi mises à disposition par des acteurs publics ou privés dans les zones urbanisées.

La mobilité des personnes

Globalement, alors même que le numérique permettrait de résoudre les difficultés d'accès physiques aux services généralement moins représentés en milieu rural (par exemple, pour accéder à ses droits, rechercher un emploi, faire une déclaration en ligne, etc.), une **situation de vie en milieu rural associée à un déficit en mobilité des personnes constitue un frein pour accéder aux services d'appui à l'utilisation du numérique**, ou à une aide adaptée pour la réalisation de démarches en ligne. Dans l'incapacité d'apprendre comment utiliser les services, elles en sont privées alors que cela pourrait leur simplifier la vie à bien des occasions.

ENJEUX

- Finaliser la couverture FTTH et haut-débit sur l'ensemble du territoire
- Favoriser l'accès aux outils et services numériques pour tous les publics
- Soutenir les lieux de médiation et d'accompagnement numérique

PARTIE 3 : PLANIFICATION TERRITORIALE ET POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT ENGAGÉES

A – DOCUMENTS DE PLANIFICATION TERRITORIALE

Le territoire des communautés de communes du Jovinien (CCJ), de la Vanne et du Pays d'Othe (CCVPO), du Gâtinais en Bourgogne (CCGB) et Yonne Nord (CCYN) est couvert par les documents de planification et de connaissance suivants :

1. SCOT et PLU intercommunaux

Collectivité	État d'avancement
PETR Nord de l'Yonne	SCOT au stade de l'approbation
CC Jovinien	PLUI approuvé le 18 décembre 2019
CC gâtinais en Bourgogne	Suite à la prise de compétence de l'aménagement du territoire, le conseil communautaire a délibéré le 30 novembre 2015 pour lancer la procédure d'élaboration d'un P.L.U.I sur l'ensemble du territoire alors composé de 23 communes. L'accueil de 3 communes supplémentaires le 1 ^{er} janvier 2016 a confirmé cette volonté par une nouvelle délibération datée du 10 février 2017. Depuis 2018, les 26 communes sont engagées ensemble dans une démarche de P.L.U.I.
CC Vanne et Pays d'Othe	Le conseil communautaire a approuvé le 26 mai 2021, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la CC Vanne et Pays d'Othe.
CC Yonne Nord	Prescription d'un PLUI intercommunal en décembre 2015. Elaboration du PADD en cours.

2. Plan de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine

Le territoire du CRTE compte actuellement 1 « Site Patrimonial Remarquable », dit « secteur sauvegardé » depuis le 10/03/1995, au sein de la commune de Joigny. Le secteur sauvegardé, introduit par la Loi du 4 août 1962 dite « Loi Malraux » concerne des centres-villes présentant un caractère historique et esthétique justifiant leur conservation, leur restauration et leur mise en valeur. Ce site fait l'objet depuis 2013, d'un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) permettant de fixer les règles pour protéger le secteur sauvegardé de la vieille ville. **Ce plan, en révision depuis 2016, aura pour vocation de dynamiser le territoire en laissant la possibilité aux propriétaires d'aménager leurs locaux commerciaux en logements afin de redensifier le centre ancien, en perte de dynamisme depuis plusieurs années.**

En parallèle du périmètre de protection identifié (monuments inscrits et classés, sites patrimoniaux, sites architecturaux), le patrimoine bâti fait l'objet d'autres distinctions particulières. C'est notamment le cas de la ville de Joigny depuis 1991 qui a été la première ville de l'Yonne à rejoindre le réseau national des « Villes et Pays d'art et d'histoire ».

- Les centres villes et bourgs du territoire du CRTE ainsi que leurs monuments remarquables constituent un atout pour le territoire et sont à reconquérir, ils sont des leviers pour le développement d'actions de valorisation touristique.

3. Autres dispositifs ou démarches portés localement

- A ce jour, les communautés de communes du Jovinien (CCJ), de la Vanne et du Pays d'Othe (CCVPO), du Gâtinais en Bourgogne (CCGB) et Yonne Nord (CCYN) sont engagées dans les dispositifs suivants :

	CCJ	CCVPO	CCGB	CCYN
Petites V de demain	Joigny	Villeneuve-l'Archevêque		
Opération de revitalisation	Joigny			
PSVM	Joigny			
Territoire d'industrie	Joigny/Jovinien			
France Services	Joigny	Villeneuve-l'Archevêque Les Vallées de la Vanne	Chéroy Egriselles-le-Bocage	Sergines Villeneuve-la-Guyard
MSAP	Bussy-en-Othe Villegien			
Dispositifs ANAH	Joigny			
PTRE (Maison de l'habitat)	Joigny/Jovinien			
NPNRU	Joigny			
Contrat d'objectif territorial (COT)	Démarche mutualisée			
PCAET	Démarche mutualisée			
PAT	Démarche mutualisée			

B – DÉMARCHES DE PLANIFICATION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE TERRITORIALE

1. Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) et enjeux en matière de transition énergétique

Les 4 EPCI ont engagé une démarche commune d'élaboration d'un PCAET en 2018. Deux des quatre EPCI ne sont pas des collectivités dites « obligées » mais les espaces concernés partagent des problématiques semblables qu'il a semblé pertinent d'aborder à une échelle territoriale plus large et de façon mutualisée.

La démarche d'élaboration en est à la définition du plan d'actions. Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée au SDEY en 2018 pour en favoriser l'émergence compte tenu des particularités de ce territoire qui, comme pour le COT n'inclue pas le Grand Sénonais. La période de crise sanitaire a fortement freiné l'avancée du dispositif et il est aujourd'hui envisagé une approbation à l'été 2022. Le bureau d'étude BL Evolution a travaillé aux côtés des quatre collectivités depuis le début et une finalisation pour approbation a été validée pour 2022.

2. Contrat d'objectif territorial ADEME (COT)

Les quatre EPCI signataires du CRTE ont décidé de s'engager dans un Contrat d'Objectif Territorial (COT) qui a pour objectif la mise en œuvre conjointe des démarches menées en matière de Climat-Air-Energie et d'Économie Circulaire sur chacun de nos territoires. Cette contractualisation prévoit 12 mois d'état des lieux et de définition d'objectifs quantifiés sur la base de deux référentiels

nationaux thématiques et trois ans pour leur mise en œuvre ensuite (dans la limite de quatre années au total).

Le territoire bénéficiera d'un accompagnement technique et financier de l'ADEME pour atteindre les objectifs identifiés. Les COT sont proposés à l'échelle des CRTE puisqu'ils ont vocation à en favoriser la mise en œuvre sur les volets de l'énergie, du climat, de l'économie circulaire. La déclinaison du COT du Nord Yonne interviendra sur un pas de temps similaire à celui du CRTE.

VI. PROJET DE TERRITOIRE

Ce chapitre est amené à évoluer en fonction de l'avancement des études de définition du Projet de territoire et pourra faire l'objet d'une évolution du CRTE dans les conditions fixées par l'article 5.

Le Projet de territoire constitue un cadre pluriannuel et concerté dans lequel inscrire l'action des collectivités dans une vision convergente avec celle de l'État et des Collectivités territoriales supra-communales. Il peut être vu comme une feuille de route à plus ou moins long terme : plan de mandat communautaire, feuille de route opérationnelle à moyen terme ou document prospectif à plus long terme.

Il aborde l'ensemble des enjeux du territoire dans une approche transversale et cohérente en prenant soin de répondre aux problématiques locales spécifiques dans le but de construire un modèle de développement résilient sur les plans écologiques, productifs et sanitaires.

Notamment l'ensemble des politiques de cohésion territoriale aura vocation à être traité dans ce CRTE avec une sensibilité écologique tout en jouant de solidarités inter-territoriales. Qu'il s'agisse d'attractivité des territoires, de développement économique durable, d'accès aux services publics et de santé, de mobilités alternatives, d'éducation, de formation et d'accès à l'emploi, de promotion d'une alimentation durable, d'aménagement numérique, de promotion de la culture et du patrimoine, de préservation de la biodiversité, de reconquête de la ressource en eau, de traitement des déchets, de lutte contre l'artificialisation des sols, ou bien de développement des énergies renouvelables, le CRTE a vocation à territorialiser son action en restant sensible à la typicité rurale du département.

L'annexe 5 propose une vision des principaux enjeux de la transition écologique appliqués au territoire des communautés de communes du Jovinien (CCJ), de la Vanne et du Pays d'Othe (CCVPO), du Gâtinais en Bourgogne (CCGB) et Yonne Nord (CCYN), du point de vue de l'État, qui pourra utilement servir d'étai à la construction du projet de territoire.

Le projet de territoire du CRTE Nord Yonne

Les quatre EPCI signataire du CRTE travaillent conjointement depuis quelques années sur des politiques de développement territorial initiées dans le cadre du PETR Yonne Nord en lien avec la Région Bourgogne Franche Comté notamment. Un projet de territoire établi en 2015 a permis d'identifier les interactions existantes et les problématiques que partagent au quotidien les habitants de ces territoires d'une part mais également celles relevant d'enjeux plus nationaux ou globaux.

Plusieurs thématiques à enjeux avaient alors été identifiées et se retrouvent dans les objectifs stratégiques que portent les quatre EPCI signataires dans le cadre de ce CRTE.

- Attractivité et offre d'accueil au sein du territoire (*logement, services, emploi, etc.*)
- Préservation des ressources locales et transition énergétique
- Préservation et mise en valeur du cadre de vie
- Développement économique plus harmonieux et basé sur une notion de proximité et de valeur ajoutée locale

- Optimisation des différentes facettes du tourisme

Au-delà de la dynamique de contractualisation initiée par la région (contrat de territoire), les quatre EPCI ont travaillé ensemble (avec le Grand Sénonais) la question de l'aménagement durable de l'espace au travers de l'élaboration d'un SCOT qui est au stade de l'approbation. Cette première étape se voulait un préalable nécessaire pour poser les bases stratégiques du développement du Nord Yonne à moyen et long terme.

Le partage plus spécifique des problématiques et enjeux liés à la transition énergétique et écologique est né en 2018 avec l'obligation réglementaire que trois des cinq EPCI membres du PETR avaient d'élaborer un PCAET. Le Grand Sénonais a alors fait le choix d'une démarche à l'échelle de son seul périmètre. Le Jovinien et la CC Yonne Nord ont en revanche décidé de mener ce travail conjointement et proposé au Gâtinais et à la Vanne et Pays d'Othe de s'engager également (de façon volontaire) sur la base d'un groupement de collectivités. L'objectif était de partager les diagnostics et les enjeux, de mutualiser les réflexions, d'identifier les problématiques communes et de définir des pistes d'actions cohérentes et porteuses de sens.

Ce partenariat s'est récemment renforcé sur la question de l'alimentation durable avec un projet de PAT à l'échelle des quatre EPCI. Enfin, ce périmètre sera également celui d'un Contrat d'Objectif Territorial (COT) avec l'ADEME dont la convention sera signée en février 2022 pour une durée de 4 ans. Une fiche action spécifique au COT sera intégrée.

Le présent contrat propose des orientations stratégiques et une déclinaison opérationnelle ayant pour fil rouge la transition énergétique et écologique. Au-delà de la terminologie même du CRTE, il s'agit aujourd'hui d'apporter une cohérence durable aux choix politiques et à l'action publique dans ce domaine pour une plus grande efficacité d'une part et une meilleure lisibilité sur le territoire comme à une échelle supérieure. La convergence des futurs PCAET, du COT et du prochain PAT avec le CRTE est une condition sine qua non de sa réussite.

Plusieurs entrées thématiques relevant des compétences de nos collectivités permettront d'agir :

- L'aménagement durable de l'espace par l'intégration des dimensions énergétique et climatique à plusieurs échelles et de façon transversale
- La sobriété énergétique du patrimoine public
- L'habitat
- Le transport et la mobilité
- La production énergétique renouvelable et locale
- Le développement économique de proximité (qu'il relève du champ agricole, industriel ou commercial).
- La préservation et la valorisation de nos ressources (naturelles, patrimoniales, touristiques)

Ce projet de territoire s'articulera sur le fondement de trois orientations stratégiques déclinées en trois axes chacune :

ORIENTATION STRATEGIQUE 1 / Un territoire qui choisit les conditions de son développement

Définir et mettre en œuvre les conditions d'un aménagement et d'une gestion durables de l'espace, des ressources naturelles et du patrimoine bâti

AXE 1 : Promouvoir un urbanisme durable et renforcer l'attractivité de l'ensemble des espaces du Nord Yonne

AXE 2 : Accroître l'efficacité et l'indépendance énergétique du territoire du CRTE et développer une mobilité durable

AXE 3 : Gérer durablement les ressources du territoire.

ORIENTATION STRATEGIQUE 2 / Un territoire qui accueille et qui accompagne

Assurer les conditions permettant le développement d'un territoire solidaire, inclusif et attractif pour le plus grand nombre.

AXE 1 : Répondre aux attentes et besoins des populations en matière de services

AXE 2 : Faire de l'accès à la culture et au sport un véritable facteur de cohésion

AXE 3 : Promouvoir l'inclusion numérique et l'accès aux services publics et réduire les inégalités entre les populations

ORIENTATION STRATEGIQUE 3 / Un territoire qui valorise ses ressources et crée de la richesse

Définir les conditions d'un développement économique harmonieux, équilibré et innovant

AXE 1 : Renforcer l'attractivité économique du territoire CRTE et réduire sa vulnérabilité

AXE 2 : Développer une agriculture locale et durable et tendre vers un système alimentaire résilient et créateur de richesses.

AXE 3 : Conforter l'attractivité touristique et en faire un atout majeur de développement.

Les grandes orientations stratégiques du projet de territoire et pland'actions à l'horizon 2026

ORIENTATION STRATEGIQUE 1 / Un territoire qui choisit les conditions de son développement

Définir et mettre en œuvre les conditions d'un aménagement et d'une gestion durables de l'espace, des ressources naturelles et du patrimoine bâti

AXE 1 : Promouvoir un urbanisme durable et renforcer l'attractivité de l'ensemble des espaces du Nord Yonne

Les objectifs conjoints d'aménagement et de développement durables s'inscrivent dans une volonté affirmée de mieux composer ou recomposer les espaces et de mieux protéger notre environnement et cadre de vie. A cet effet, le territoire du CRTE portera une politique d'aménagement fondée sur un urbanisme qualitatif et adapté au contexte local ou infra-local.

Grâce à un modèle de développement que les élus souhaitent plus vertueux tout en restant réaliste et pragmatique, la conduite de projets exemplaires d'aménagement des espaces publics sera encouragée et les enjeux liés à l'habitat durable et à la rénovation énergétique du bâti seront une priorité.

Il sera également important de renforcer l'armature territoriale pour éviter les déséquilibres trop marqués entre les unités urbaines majeures, les pôles secondaires et les communes plus « rurales » qui composent la majorité du territoire du CRTE Couronne Nord de l'Yonne

A - Accompagner les aménagements durables des espaces publics

La limitation de la consommation foncière, la lutte contre le phénomène des îlots de chaleur et contre l'imperméabilisation des sols représenteront des axes majeurs d'intervention, tout comme le développement des mobilités douces qui viendra offrir des solutions alternatives à l'usage de la voiture individuelle.

Les opérations proposées dans le CRTE auront vocation à :

- Mener des actions de protection et de préservation de la biodiversité en milieu urbain : restauration et/ou développement de la trame verte et bleue urbaine ;
- Aménager et valoriser les espaces publics de façon concertée en mettant l'utilisateur au cœur du processus ; Privilégier les opérations de « renaturation » pour réduire les îlots de chaleur et améliorer la qualité de vie des usagers.
- Repenser la végétalisation et l'entretien des espaces publics (plans de gestion différenciée par exemple)
- Agir pour la « désimperméabilisation » progressive des cours d'écoles, d'accueils de loisirs ou de garderies périscolaires ;
- Protéger le foncier péri-urbain pour préserver ou restructurer les espaces de transition écologique, fonctionnelle et paysagère entre les parties urbanisées et les grandes cultures. Etablir des périmètres de protection et de mise en valeur des espaces naturels et agricoles périurbains.

B -Engager une politique de revitalisation des centralités et favoriser le « vivre-ensemble »

La « reconquête des centralités » sera l'un des grands défis pour les collectivités signataires du CRTE. Une centralité est un lieu bénéficiant d'une diversité de fonctions (commerces, équipements publics et privés, services et logements) auxquelles la population s'identifie et dont elle a besoin. Elle doit favoriser la vie sociale et l'animation urbaine.

Le territoire du CRTE dispose de plusieurs types de centralités qui sont parfois fragilisées par la proximité de zones commerciales ou d'une agglomération fortement attractive en matière de services marchand et non marchands. Cette concurrence conduit à un phénomène d'évasion commerciale marqué et la place des centralités doit être retrouvée pour favoriser le lien social, permettre le renforcement des services aux habitants et veiller à préserver et constituer des espaces publics de qualité et désirables. Les dispositifs Petites Villes de demain ou les conventionnements politique de la ville apporte aux territoires une parties des clés nécessaires à ce renforcement.

Les opérations proposées dans le CRTE auront vocation à :

- Définir des stratégies de reconquête des centres bourgs et assurer les moyens de leur mise en œuvre (Dispositif Petites villes de demain, Politique de la ville).
- Créer les conditions favorables au maintien d'une offre de services marchands et non marchands permettant de développer un commerce de « centralité ». (Lutte contre la vacance commerciale, animation et ingénierie de projet, etc...)
- Encadrer le développement des zones commerciales dans une recherche d'équilibre avec les centralités et limiter la concurrence en recherchant une complémentarité de l'offre
- Lutter contre la « standardisation » des centres bourgs par une politique volontariste de reprise-transmission et d'animation des cellules commerciales
- Requalifier les friches urbaines pour conforter l'attractivité du territoire ;

C - Promouvoir et favoriser un habitat inclusif et durable

Proposer un habitat de qualité et adapté aux différents parcours résidentiels des ménages et à leurs besoins sera une priorité à l'échelle du territoire. En effet, le diagnostic a révélé la nécessité de proposer une offre adaptée à l'évolution des structures familiales mais également des besoins générés par le vieillissement de la population. La « fonction d'habiter » n'est plus aussi linéaire qu'au paravant et les territoires doivent s'adapter pour rester captifs.

Les opérations proposées dans le CRTE auront vocation à :

- Proposer des formes d'habitat plus inclusif conciliant besoins réels, mixité sociale et vocation intergénérationnelle pour un parcours résidentiel plus adapté ;
- Contribuer à l'adaptation des logements au vieillissement de la population pour maintenir le plus longtemps possible les aînés à domicile ;

AXE 2 : Accroître l'efficacité et l'indépendance énergétique du territoire du CRTE et développer une mobilité durable

A - Rénovation et amélioration de la performance énergétique du bâti

Patrimoine bâti public : Plus que tout autre type d'acteur, les collectivités ont un devoir d'exemplarité et de bon usage des fonds publics. Dans un contexte de raréfaction et de cherté de l'énergie combiné à une diminution régulière des capacités de financement des communes ou EPCI, il est aujourd'hui important de travailler la sobriété du bâti comme un investissement pour l'avenir. La rénovation et la bonne gestion énergétique du patrimoine bâti public est un enjeu majeur pour assurer la santé financière des biens et des services proposés à la population.

Patrimoine bâti privé : Avec plus de 30% des consommations d'énergie sur le territoire du CRTE, le secteur de l'habitat souffre aujourd'hui d'un parc globalement vétuste datant d'avant 1975. La hausse du prix de l'énergie couplée à un revenu moyen des ménages inférieur à la moyenne départementale sur certaines parties du territoire placent une frange de la population en situation de précarité énergétique d'abord puis sociale. Ces situations génèrent des exclusions ou une paupérisation de certains quartiers ou îlots au sein des bourgs. Soutenir et/ou accompagner les démarches de rénovations doit être une priorité.

Les opérations proposées dans le CRTE auront vocation à :

- Accompagner et soutenir les rénovations énergétiques performantes des bâtiments publics ;
- Inciter les constructions neuves passives et le recours aux matériaux biosourcés pour les projets des collectivités selon une logique d'exemplarité ;
- Encourager la réalisation des audits énergétiques des bâtiments publics ;
- Lutter contre la précarité énergétique par la mise en place d'un service public de l'habitat permettant d'accompagner les particuliers dans leurs démarches d'adaptation, de rénovation

B - Développer une mobilité durable

Les secteurs des transports et de la mobilité sont à la fois très consommateurs d'énergies et fortement émetteurs de GES sur le territoire du CRTE. La traversée de l'A6 influe certes très nettement sur les données mais la ruralité du territoire et la dispersion des fonctions (emplois, commerces, loisirs, santé) entraînent une dépendance très forte des ménages à la voiture et peuvent générer des situations de précarité énergétique, d'exclusion ou d'isolement contraint.

La mobilité doit aussi être repensée au sein même des bourgs pour une pratique sécurisée répondant aux besoins du quotidien (se rendre à l'école ou faire quelques courses) comme à une attente en termes de loisirs (promenade familiale le week-end). Pour cela, il sera nécessaire de disposer d'une parfaite connaissance de l'offre existante, des attentes des usagers et de disposer d'un schéma de développement concerté à vocation programmatique.

Les opérations proposées dans le CRTE auront vocation à :

- Réaliser un plan de mobilité simplifié ou un « plan mobilité » partagé à l'échelle des quatre EPCI signataires (objectif mutualisé COT Ademe)

- Développer les mobilités douces (aménagements spécifiques, partage de voirie, ...) ;
- Développer les connexions vers les grands axes cyclables et entre eux ;
- Améliorer les équipements existants pour en faciliter les usages et les rendre opérationnels à des usages plus journaliers (déplacements pendulaires et non uniquement de loisir) ;
- Créer des cheminements piétons, des pistes cyclables et des stations de parking à vélo ;
- Créer de nouvelles aires de co-voiturage ou de parking-relais ;
- Favoriser l'intermodalité et les interconnexions des transports entre les territoires ;
- Encourager et faciliter le déploiement des véhicules électriques dans le parc automobile des collectivités et des particuliers ; Développer les points de recharge des véhicules électriques.

C - Favoriser le déploiement des énergies renouvelables :

Le territoire du CRTE est vaste et présente de multiples potentiels de développement en matière de production énergétique renouvelable. Les diagnostics PCAET ont notamment fait apparaître de belles opportunités autour de la valorisation de la biomasse et de la pose de panneaux photovoltaïque par exemple.

La diversité des entités signataires rend difficile une position commune sur ces sujets. Les plans d'actions des PCAET actuellement en cours de finalisation permettront d'affiner la faisabilité et l'adéquation de tel ou tel projet selon le territoire infra concerné.

Les opérations proposées dans le CRTE auront vocation à :

- Accompagner les grands projets des territoires composant le périmètre du CRTE selon les orientations et choix politiques de ces derniers (méthanisation, photovoltaïque, hydrogène décarboné ...) ;
- Soutenir les démarches d'études préalables et de concertation citoyenne favorisant la compréhension et l'acceptation d'un type de projet/
- Soutenir des actions visant à installer des énergies renouvelables dans/sur les bâtiments publics ou privés (acteurs économiques) ou au sol dans le cas d'espaces à requalifier ;
- Concourir au développement des réseaux de chaleur et au recours aux énergies d'origine renouvelable pour les bâtiments publics ;
- Conforter les filières porteuses pour développer les énergies renouvelables (bois-énergie...).

AXE 3 : Gérer durablement les ressources du territoire.

A - Gestion des ressources et des risques :

Le territoire CRTE porte l'objectif partagé d'assurer une gestion quantitative et qualitative équilibrées de la ressource en eau afin de permettre d'atteindre ou de maintenir un état écologique et sanitaire de bonne qualité et de satisfaire l'ensemble des usages (bon fonctionnement des milieux aquatiques et des usages humains).

Une gestion adaptée de la ressource passe également par une optimisation des réseaux afin d'en améliorer le niveau de rendement.

Les opérations proposées dans le CRTE auront vocation à :

- Permettre d'évaluer la qualité des réseaux existants et de dimensionner les interventions et investissements nécessaires
- Sécuriser et optimiser les réseaux d'eau potable et d'assainissement ;
- Améliorer les modalités de recueil et de gestion des eaux pluviales face aux risques de sécheresse notamment ;
- Travailler à la gestion du risque inondation de l'Yonne (plusieurs communes du périmètre CRTE sont concernées directement) ;
- Appréhender les risques de ruissellement sur les côteaux pour les zones comprenant un relief (zone viticole de Joigny par exemple) ...
- Accompagner les communes pour traiter les questions de défense incendie ;

B - Gestion et valorisation des déchets

Réduire au maximum la production de déchets sur le territoire du CRTE dans tous les secteurs d'activités (tertiaire, agricole, industriel, ...) et accompagner leur valorisation seront une priorité des quatre EPCI. Les collectivités doivent inscrire l'exercice de cette compétence dans une logique d'amélioration continue que cette compétence soit exercée en régie ou en délégation de service public.

Les opérations proposées dans le CRTE auront vocation à :

- S'inscrire dans un objectif de territoire zéro déchets (Inscrit dans le Contrat d'Objectif territorial)
- Optimiser les collectes afin de réduire la production des déchets ménagers à moyen/long terme (acquisition de gros matériel, aménagements)
- Créer ou mettre aux normes les déchetteries, en sécuriser les abords ;
- Accompagner les valorisations des déchets ménagers ;
- Accompagner les entreprises du territoire dans une logique d'écologie industrielle territoriale et apporter un soutien aux opérations de mutualisation et de réemploi entre acteurs économiques ;
- Permettre et soutenir l'émergence de structures de valorisation en lien avec les lieux et filières de collectes (recycleries, matériauthèques) et promouvoir les opérations relevant du champ de l'économie sociale et solidaire
- Mettre en place des espaces dédiés à l'économie circulaire selon un principe de boucles économiques locales ;

ORIENTATION STRATEGIQUE 2 / Un territoire qui accueille et qui accompagne

Assurer les conditions permettant le développement d'un territoire solidaire, inclusif et attractif pour le plus grand nombre. Un territoire facteur de cohésion sociale

AXE 1 : Répondre aux attentes et besoins des populations.

Il s'agira ici de conforter une offre de services et d'équipements de qualité accessible à tous et sur l'ensemble du territoire. En effet, maintenir, adapter et moderniser les services à la population sont des conditions essentielles à l'attractivité du territoire et à son développement. Une attention particulière sera à porter aux seniors et à la question de la perte d'autonomie ou de mobilité qui sont des facteurs d'isolement des plus fragiles. Ce focus ne doit cependant pas « gommer » l'enjeu lié à l'accueil de populations plus jeunes, avec ou sans enfants, qui chercheront, elles, une offre de services différente. Les notions de « parcours » et de « continuité » devront guider l'ensemble des démarches engagées pour assurer une cohérence et une complémentarité dans les investissements réalisés.

A - Améliorer l'accessibilité aux services à la population

▪ Services publics administratifs

Les collectivités doivent pouvoir terminer la mise en accessibilité des bâtiments au sein desquels elles accueillent la population ou qu'elles mettent à disposition d'acteurs locaux. Face au vieillissement de la population et à la part croissante des seniors, la facilité d'accès aux services et la fluidité des déplacements assureront par exemple les conditions du bien-vivre.

Les opérations proposées dans le CRTE auront vocation à :

- Adapter les locaux aux normes de sécurité et mise en accessibilité ;

▪ Services petite-enfance, enfance et jeunesse :

Le diagnostic de territoire a permis de mettre en avant le déficit de jeunes ménages sur le territoire du CRTE Nord Yonne qui souffre aujourd'hui encore d'un déficit d'attractivité auquel les collectivités souhaitent pallier.

Bien que de nombreux équipements destinés à la petite-enfance aient été réalisés au cours des dix dernières années, il reste nécessaire d'équilibrer le territoire dans ce domaine mais également de développer les structures destinées aux autres tranches d'âges supérieures.

Les 10-18 ans sont naturellement « captifs » du territoire où ils trouvent de bonnes conditions d'enseignement mais le principe de continuité éducative utile à leur développement rend incontournable l'existence d'une offre d'accueil de qualité en dehors des temps scolaires.

Les opérations proposées dans le CRTE auront vocation à :

- Créer, développer, adapter et/ou rénover énergétiquement des structures d'accueil de la petite enfance, des accueils de loisirs (extrascolaire) ;
- Améliorer les conditions d'accueil ;
- Adapter l'offre de service à la demande / création de services nouveaux/innover.

▪ **Structures éducatives de 1er degré et d'accueil périscolaire**

Le territoire du Nord Yonne bénéficiait jusqu'à présent d'une offre de structures éducatives de 1^{er} degré satisfaisant sur le plan de la répartition géographique et de la capacité d'accueil des enfants. Or la dynamique de population constatée sur les franges du territoire situées en proximité de l'Ile-de-France conduit aujourd'hui plusieurs collectivités à devoir envisager de compléter l'offre existante tant pour ce qui touche aux locaux d'enseignement que pour ce qui relève de l'accueil périscolaire.

D'autre part, certaines écoles rurales doivent pouvoir répondre à l'évolution des besoins inhérents aux objectifs pédagogiques d'enseignement et repenser, réaménager ou agrandir les locaux existants souvent situés dans la toute première école de la commune. Ainsi des salles d'évolution ou de pratiques numériques deviennent-elles essentielles dans la plupart des écoles ou regroupements pédagogiques (par exemple).

Enfin, les communes du territoire Nord Yonne se penchent de plus en plus sur la question de l'alimentation et de la qualité des services de restauration scolaire proposés aux enfants. De nombreux projets de rénovation et adaptation des sites existants sont à l'étude pour permettre un retour à la production alimentaire sur site.

Les opérations proposées dans le CRTE auront vocation à :

- Créer, développer, adapter et/ou rénover énergétiquement des établissements scolaires de niveau primaire (maternelle et élémentaire), de garderies, de salles d'évolution ou de restaurants scolaires.

▪ **Accès aux services de santé :**

Sur le plan sanitaire, bien que relativement pourvu par une offre de soins de 1^{er} et de 2nd recours, le territoire du CRTE reste globalement très nettement sous-doté en Pays d'Othe, Sud Jovinien et Gâtinais avec un accès à la médecine de premier recours extrêmement difficile. Une politique globale de déploiement ou de renforcement d'outils de type pôles de santé, d'accueil de nouveaux praticiens et d'appui aux services à la personne apparaît comme prioritaire sur l'ensemble du périmètre CRTE.

Les opérations proposées dans le CRTE auront vocation à :

- Lutter contre la désertification médicale par un maillage en équipements de santé de proximité répartis équitablement ;
- Améliorer l'accès aux soins en proposant de nouvelles formes d'exercice médical pour fluidifier les prises en charge de pathologies légères. La téléconsultation est un type d'offre à expérimenter pour étoffer la couverture médicale du territoire ;
- Accompagner les regroupements de professionnels ;
- Conforter le réseau médical de proximité, notamment en milieu de faible densité et soutenir le maintien et la rénovation du centre hospitalier de Joigny ;

B - Mettre en place des actions/aménagements spécifiques sur les questions de handicap, de vieillissement de la population et en faveur des personnes vulnérables

Le vieillissement de la population entraîne l'émergence de nouveaux besoins en termes d'hébergements ou de services de soins ou d'accompagnement du quotidien, culturels ou de loisirs. La perte progressive d'autonomie est un facteur d'exclusion auquel il faut tenter d'apporter des réponses au travers d'initiatives favorisant les déplacements, les activités adaptées et le vivre-ensemble.

Les opérations proposées dans le CRTE auront vocation à :

- Améliorer l'accès aux services et équipements publics des personnes handicapées ;
- Accompagner les personnes âgées dans leurs démarches du quotidien : accès aux services et notamment de soins, faciliter leur maintien à domicile, leur mobilité, proposer une offre de loisirs et de sorties ...
- Conforter les services d'aide à la personne.
- Favoriser l'inclusion des personnes fragiles dans la vie locale

AXE 2 : Favoriser l'accès à la culture et au sport pour tous.

L'attractivité d'un territoire passe également par sa capacité à organiser et diversifier son offre culturelle et sportive tout en sensibilisant le public à l'importance des pratiques culturelle et sportive.

Le volet sportif est une composante importante de l'équilibre des territoires en ce sens où elle est très régulièrement portée par des associations locales et permet d'entretenir et de développer le vivre ensemble et la cohésion. Les besoins en infrastructures comme en animation-encadrement sont d'autant plus importants que les publics sont nombreux et de typologie variable puisqu'il doit falloir proposer une offre répondant aux attentes de jeunes parents, d'enfants en bas âge ou de seniors. Les zones les plus éloignées des bourgs principaux, souvent porteurs de ces équipements, enregistrent un déficit relativement important dans le domaine des sports et des loisirs et rencontrent souvent des difficultés proposer une offre de proximité attractive.

D'autre part, les collectivités gestionnaires disposent aujourd'hui d'un patrimoine vieillissant, énergivore et parfois inadapté aux pratiques sportives qu'il accueille.

A - Développer la pratique culturelle

En matière de culture le territoire bénéficie d'équipements identifiés dans les unités urbaines principales (bibliothèque ou médiathèque, conservatoire, écoles de musique, cinéma, centres culturels ou salles « multifonctions ») qui assurent la transmission de la culture sous différentes formes et pour différents types de publics. Il apparaît cependant essentiel de renforcer et de développer les structures ou initiatives à vocation culturelle pour éviter ainsi une évacuation (et une surutilisation) des sites localisés à Sens ou Joigny par exemple.

Les opérations proposées dans le CRTE auront vocation à :

- Créer, développer, adapter et/ou rénover énergétiquement les pôles culturels du territoire CRTE pour créer un maillage et une offre cohérents (enseignement comme diffusion) ;
- Soutenir l'émergence ou la rénovation de lieux de pratique ou de diffusion à vocation culturelle ou patrimoniale ;
- Contribuer au renforcement des liens entre les médiathèques et les bibliothèques ;
- Poursuivre l'animation territoriale culturelle : expositions fixes ou itinérantes, concerts, animations Ville et Pays d'Art et d'Histoire...

B - Création et rénovation des équipements sportifs

Le volet sportif est une composante importante de l'équilibre des territoires en ce sens où elle est très régulièrement portée par des associations locales et permet d'entretenir et de développer le vivre ensemble et la cohésion. Les besoins en infrastructures comme en animation-encadrement sont d'autant plus importants que les publics sont nombreux et de typologie variable puisqu'il doit falloir proposer une offre répondant aux attentes de jeunes parents, d'enfants en bas âge ou de seniors.

Les zones les plus éloignées des bourgs principaux, souvent porteurs de ces équipements, enregistrent un déficit relativement important dans le domaine des sports et des loisirs et rencontrent

souvent des difficultés proposer une offre de proximité attractive. Il existe aujourd'hui un enjeu de rationalisation, d'adaptation, de rénovation énergétique ou de création/extension d'équipements sportifs et de loisirs sur plusieurs sites du territoire CRTE.

Les opérations proposées dans le CRTE auront vocation à :

- Créer, développer, adapter et/ou rénover énergétiquement les bâtiments dédiés à la pratique sportive (gymnase, piscines,) ;
- Se doter d'aménagements favorables au développement des sports et activités de plein air et pleine nature ;
- Structurer l'offre sportive pour favoriser la pratique pour tous sur le territoire du CRTE.

AXE 3 : Promouvoir l'inclusion numérique et l'accès aux services publics et réduire les inégalités entre les populations

Le principal enjeu réside en l'accès aux différents types d'usages par le plus grand nombre. Alors que la résorption des zones blanches et grises est en cours, une part importante de la population fait face à des difficultés sur le plan des usages numériques et plus particulièrement pour ce qui concerne les démarches administratives. Les collectivités doivent proposer un accompagnement au travers de structures comme les Espaces France Services.

A - Développer les infrastructures numériques : (pour mémoire / hors périmètre d'action des EPCI signataires)

Les opérations proposées dans le CRTE auront vocation à :

- Renforcer l'accès au numérique ;
- Déployer la couverture mobile optimale.

B – Proposer une offre de services numériques accessible

La crise sanitaire a imposé une restriction des déplacements et des contacts humains qui a amplifié le recours aux usages numériques dans différents domaines : pour continuer à apprendre, à travailler, à avoir accès à ses droits, à se divertir ou à consommer. Aussi, est-il nécessaire de rapprocher le numérique du quotidien de tous les usagers et en particulier ceux en situation de fragilité et d'accompagner à l'autonomisation des publics les plus fragiles dans les pratiques du numérique.

Les opérations proposées dans le CRTE auront vocation à :

- Déployer les e-services publics à destination des populations et en faciliter l'accès ;
- Conforter, équiper et rendre plus lisibles les Espaces France Services ;
- Proposer des outils numériques au sein des médiathèques/bibliothèques ou de tout autre site selon une logique de médiation numérique et culturelle
- Soutenir les démarches de formation et de vulgarisation des usages numériques à destination du grand public

C - Déployer des espaces numériques à vocation professionnelle

Le territoire du Nord Yonne doit s'adapter à l'explosion sociétale que la pandémie de COVID a favorisée dans le domaine du télétravail et se doter de différents espaces permettant d'exercer totalement ou ponctuellement en dehors de son domicile dans des conditions optimales.

Les opérations proposées dans le CRTE auront vocation à :

- Favoriser l'essor de tiers-lieux et d'espaces collaboratifs en différents points du territoire ;
- Créer et équiper des espaces de coworking pour proposer une solution locale aux nouveaux modes de travail à distance.
- Créer et équiper des espaces de réunions en visioconférence

ORIENTATION STRATÉGIQUE 3 – Un territoire qui valorise ses ressources et crée de la richesse

AXE 1 : Renforcer l'attractivité économique du territoire CRTE et réduire sa vulnérabilité **Agir pour un développement économique harmonieux, équilibré et innovant**

Concilier développement économique et impératif environnemental doit être la stratégie à mettre en œuvre pour répondre efficacement à la transition écologique sans obérer la capacité à agir des entreprises. Donner envie d'investir dans un cadre préservé, favoriser l'innovation territoriale en prenant appui sur la notion de proximité et d'expertise, accompagner la transition écologique des entreprises du CRTE Nord Yonne, autant de défis à relever pour ce territoire aux portes de Paris.

A - Favoriser l'accueil de nouvelles entreprises et développer l'exemplarité environnementale

Accueillir de nouvelles entreprises est un objectif permanent pour les collectivités et plus particulièrement celles situées dans les espaces ruraux. La nécessaire prise en compte des enjeux de transition énergétique et écologique doit conduire les acteurs publics à repenser leur politique de développement économique pour l'inscrire dans une démarche plus vertueuse et en faire un facteur d'attractivité plus qu'une contrainte.

Les opérations proposées dans le CRTE auront vocation à :

- Aménager les zones d'activités et leurs dessertes en privilégiant la qualité environnementale des investissements réalisés comme des usages
- Travailler à la requalification environnementale des zones d'activités existantes présentes sur le territoire selon une logique de sobriété foncière ou de gestion durable des espaces à vocation économique
- Prendre appui sur le dispositif Territoires d'industrie pour identifier les leviers d'innovation ou d'amélioration des fonctionnements existants, repenser les localisations d'entreprises ou la qualité des sites actuels d'accueils (friches / inventaire et identification des surfaces disponibles)

B - Favoriser la transition énergétique et organisationnelle des acteurs économiques

Les entreprises doivent être accompagnées dans leurs démarches de transition pour qu'elles ne soient pas subies mais qu'elles leur permettent d'être plus compétitives et pérennes. L'écologie industrielle territoriale soutenue par l'ADEME et déployée en Nord Yonne par le Syndicat de Déchets du Centre Yonne facilitera les interactions, les mutualisations et capitalisera les expériences réussies.

Les chambres consulaires accompagnent également les acteurs économiques sur les questions de maîtrise de l'énergie pour les aider à diminuer les charges qui pèsent sur elles dans ce domaine.

Les opérations proposées dans le CRTE auront vocation à :

- Accompagner le développement des synergies entre les entreprises (Action du SDCY Ecologie Industrielle Territoriale EIT) et mettre en œuvre le principe d'économie circulaire entre les entreprises en valorisant par exemple les déchets industriels (Objectif COT) ou en les accompagnant à repenser leurs cycles productifs.

- Proposer des lieux d'exercice permettant de limiter les déplacements (espaces de co-working)
- Accompagner et valoriser les projets économiques exemplaires sur le plan écologique/environnemental
- Soutenir les entreprises dans leurs démarches d'amélioration de pratiques

AXE 2 : Développer une agriculture locale et durable et tendre vers un système alimentaire résilient et créateur de richesses.

L'objectif de développer ou de maintenir une agriculture locale répond à une demande aux composantes multiples : Préservation des ressources naturelles, sécurisation de la filière agricole sur le plan productif, environnemental et économique ou encore développement d'un système alimentaire plus durable pour les sols/la biodiversité, les exploitants et les consommateurs in fine.

La récente crise sanitaire a mis en exergue un certain nombre de fragilités et de risques structurants impactant directement ou indirectement nos territoires, y compris dans le domaine de l'alimentation.

Les collectivités du CRTE Nord Yonne s'interrogent actuellement sur l'activation des leviers d'intervention les plus pertinents pour préserver le tissu agricole local, programmer la reterritorialisation des productions et faire face aux besoins alimentaires du territoire. Les élus et agents sont aujourd'hui amenés à relever un défi ambitieux : permettre à chacun de disposer d'une alimentation de qualité, saine et équilibrée, à des prix socialement acceptables, tout en intégrant les principes de la transition écologique et les changements de pratiques qui en découlent, aussi bien dans la production que dans la consommation.

Une dynamique s'est engagée sur le Nord Yonne au travers de la signature de la convention avec le Grand Paris, les objectifs de meilleure maîtrise de la production, de la transformation et de la distribution de denrées alimentaires locales sont par ailleurs au centre des enjeux de résilience territoriale portés par les élus du CRTE Nord Yonne. Demain, CRTE, COT ADEME, PCAET, Projet Alimentaire Territorial et Convention Grand Paris convergeront vers ce même objectif.

A - Coordonner les politiques publiques et mutualiser les moyens pour travailler la résilience alimentaire du territoire CRTE comme son ouverture sur l'extérieur

Conduire une démarche territoriale coordonnée à l'échelle du CRTE Nord Yonne sur la problématique de l'alimentation aurait toute sa pertinence compte tenu des enjeux existants à l'échelles des quatre EPCI signataires. Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) sont des outils de construction et de planification élaborés de manière concertée à l'initiative des acteurs du territoire. Ils visent à donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales répondant à des enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé publique. L'alimentation devient alors un axe intégrateur et structurant de mise en cohérence des politiques du territoire.

Les opérations proposées dans le CRTE auront vocation à :

- Définir et mettre en œuvre une stratégie alimentaire à l'échelle du CRTE par l'élaboration et l'animation d'un Projet Alimentaire Territorial (objectif COT)
- Veiller à l'articulation de cette démarche dans un contexte territorial élargi (PAT départemental, Conventonnement Grand Paris)

B - Renforcer une agriculture de proximité et encourager les transitions agricoles pour préserver l'environnement et les ressources

Sur le territoire du CRTE, l'agriculture est marquée par une certaine vulnérabilité liée à la prédominance des filières grandes cultures. Le diagnostic alimentaire conduit sur le Jovinien a ainsi mis en exergue la nécessité de réimplanter de petites unités de transformation et de reconnecter de la restauration hors domicile (dont scolaire) aux filières locales. La reterritorialisation de certaines filières (élevage, luzerne etc.), la diversification des productions (légumineuses) et le développement des circuits courts doivent être une priorité pour le Nord Yonne. Cette évolution des pratiques est à accompagner.

Les opérations proposées dans le CRTE auront vocation à :

- Maintenir le potentiel de production agricole du territoire CRTE en tenant compte de la diversité des exploitations et de leurs types de productions, assurer la fonctionnalité des espaces agricoles en sécurisant durablement les zones agricoles stratégiques
- Promouvoir des modes de gestion et de valorisation des espaces agricoles qui intègrent les dimensions agro-paysagère (taillis, haies, pâturages, ripisylves, agroforesterie) et agrotouristique
- Accompagner les exploitants dans la recherche d'une production de qualité (Agriculture Biologique, HVE...) ;
- Renforcer le lien entre agriculture et environnement en facilitant l'interconnaissance et les échanges

C- Permettre l'émergence d'une filière de transformation pour faciliter l'approvisionnement local

Dans le cadre du contrat de réciprocité signé entre les 2 PETR (Grand Auxerrois et Nord Yonne) et la ville de Paris en 2019, l'objectif principal est de faire de l'exigence de protection des ressources en eau et des attentes de la commande publique en restauration collective une opportunité pour la conversion agro-écologique et le développement des produits alimentaires à haute qualité environnementale.

Les partenariats à l'œuvre répondent conjointement aux objectifs des collectivités de l'Yonne et de la Ville de Paris, ils sont triplement gagnants :

- Garanties apportées à la qualité de l'eau potable puisée dans les sources de la Vallée de la Vanne et du Lunain et consommée par les habitants de la capitale et par les icaunais;
- Garanties apportées à la qualité des produits proposés pour l'alimentation locale et aux enfants des cantines parisiennes ;
- Garanties commerciales apportées aux producteurs icaunais engagés dans des contrats d'approvisionnement liés à cette charte, dont les producteurs bio.

Cette démarche, menée conjointement à une volonté locale d'apporter une réponse à une attente sociétale de plus en plus forte pour l'accès à des produits de qualité, permettra d'accompagner l'émergence et le développement d'une véritable filière d'avenir.

Les opérations proposées dans le CRTE auront vocation à :

- Accompagner les exploitants nouvellement installés ou ceux en reconversion qui souhaitent s'orienter vers une diversification de leur production ou une commercialisation en circuits courts de proximité ;
- Accompagner la création d'unités de stockage et de transformation mutualisées (cuisine centrale, légumeries, laboratoires de transformation, conserverie)
- Soutenir la diversification des productions et favoriser l'émergence d'expérimentations locales (ceinture verte autour de Joigny par exemple, espaces-tests agricoles, groupements de producteurs) ;
- Réorienter la commande publique pour un approvisionnement plus qualitatif des unités de restauration collective (sur et hors territoire CRTE cf. Grand Paris)
- Soutenir la création de points de vente collectifs destinés à une clientèle locale

AXE 3 : Conforter l'attractivité touristique.

Le Nord de l'Yonne présente un potentiel de développement touristique remarquable. En effet, en comparaison avec Paris, il offre une alternative au mode de vie urbain et rassemble de nombreux atouts pour répondre aux attentes des touristes parisiens : proximité géographique et facilités d'accès, qualité et diversité des paysages, environnement naturel préservé, villages authentiques et de charmes, activités de loisirs nature diversifiées, gastronomie réputée et produits du terroir prestigieux, offre adaptée aux familles, ...

A - Favoriser une forme de tourisme durable basé sur une itinérance douce

Territoire de rivières et de canaux, l'Yonne constitue une destination particulièrement adaptée au tourisme « d'escapes », accessible avec ou sans voiture et combinant le tourisme fluvial et les différentes déclinaisons du tourisme rural. Miser sur l'itinérance douce répondra aux attentes à la fois des visiteurs mais également des habitants des territoires traversés.

Les opérations proposées dans le CRTE auront vocation à :

- Développer et conforter les modes de mobilités douces et optimiser les pistes d'itinérance douce (pédestre ou cyclable) comme leur environnement d'accueil immédiat.
- Valoriser les itinéraires pédestres existants ;
- Structurer l'offre d'accueil en matière de tourisme fluvial ;
- Conforter et étoffer les structures liées à la mobilité cyclable : aires, voies, parcs à vélo...
- Développer des activités de loisirs : nautiques, activités atypiques, espaces multisports...

B - Valoriser le patrimoine local et les produits issus du terroir

La qualité du patrimoine local et des produits proposés à la vente aux touristes comme aux habitants est un facteur d'attractivité et de fidélisation très important qu'il convient de soutenir.

Les opérations proposées dans le CRTE auront vocation à :

- Soutenir la rénovation du patrimoine local (Ville et Pays d'Art et d'Histoire, Monuments et sites classés, ...) ;
- Développer des circuits découvertes du patrimoine ;
- Faciliter les démarches de transformation des productions locales et assurer à la fois leur promotion et leur distribution

C - Créer des liens entre le territoire du CRTE et le Grand Paris dans le cadre de l'accord de réciprocité

Dans le cadre de la convention de réciprocité signée avec le Grand Paris, un lien entre l'office de tourisme et des congrès de Paris et les principaux du territoire icaunais a été mis en place pour identifier comment apporter une offre touristique parfaitement adaptée aux attentes des parisiens et des franciliens. Cette convention permettra également la valorisation du territoire Nord Yonne à Paris au moyen de différents supports et manifestations.

Ces initiatives partagées sont à favoriser.

6. Signataires

Joigny, le 15/02/2022,

Le Préfet de l'Yonne,
délégué territorial de l'ANCT

A handwritten signature in dark ink, consisting of a horizontal line with a small loop and a vertical stroke.

Henri PRÉVOST

Le Président
de la Communauté de communes du Jovinien

A handwritten signature in blue ink, featuring a long horizontal line with a sharp vertical stroke and a small loop.

Nicolas SORET

Le Président de la Communauté de communes
de la Vanne et du Pays d'Othe

A handwritten signature in black ink, showing a stylized 'S' followed by a loop.

Sébastien KARCHER

Le Président de la Communauté de communes
du Gâtinais en Bourgogne

A handwritten signature in black ink, consisting of a horizontal line with a vertical stroke and a small loop.

Jean-François CHABOLLE

Le Président
de la Communauté de communes Yonne Nord

A handwritten signature in blue ink, featuring a stylized 'T' followed by a loop.

Thierry SPAHN

Le 1^{er} Vice-président du Conseil départemental
de l'Yonne

A handwritten signature in blue ink, showing a stylized 'G' followed by a loop.

Grégory DORTE

La Directrice régionale de l'ADEME Bourgogne
Franche-Comté

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'B' followed by a loop.

Blandine AUBERT

CRTE NORD YONNE - ANNEXE 0 - PROJETS MATURES PROGRAMMATION 2022

	Collectivité porteuse	Nature du projet	Coût prévisionnel de l'opération (HT)
CCI	Commune de Béon	Création d'un terrain multisports (city-stade)	80 000,00 €
	Commune de Bussy en Othe	Création d'un parcours de santé	12 500,00 €
	Commune de Bussy en Othe	Création d'un skatepark	29 000,00 €
	Commune de Champlay	réhabilitation thermique salle d'évolution école maternelle + création d'une garderie	226 000,00 €
	Commune de Looze	Rénovation énergétique de la salle polyvalente	80 700,00 €
	Communauté de communes du Jovinien	Réhabilitation Batiment ONDUL'Yonne	250 000,00 €
	Communauté de communes du Jovinien	Piscine intercommunale de Joigny : Changement de l'Unité de Traitement de l'Air et extension des locaux du personnel	850 000,00 €
	Communauté de communes du Jovinien	Installation d'une cabine de téléconsultation médicale	50 000,00 €
	Communauté de communes du Jovinien	Mise en accessibilité et aménagements du BAT 38 Rdc	250 000,00 €
	Commune de Joigny	Aménagement d'une plage sur les bords de l'Yonne	80 000,00 €
	Commune de Joigny	Rénovation énergétique Groupe scolaire Saint-Exupéry	2 400 000,00 €
	Communauté de communes du Jovinien	Véloroute dernière tranche	1 400 000,00 €
	Commune de Saint-Julien-du Sault	Changement de chaudières communales dans 3 bâtiments : Mairie, Salle polyvalente, Cantine	100 000,00 €
	Commune de Chamvres	Création d'un local commercial pour la boulangerie de la commune	150 000,00 €
	Commune de Chamvres	Rénovation toiture de l'église (sauf si travaux d'entretien courant)	65 000,00 €
SOUS-TOTAL JOVINIEN			6 023 200,00 €
CCGB	Commune de Nailly	Aménagement d'une salle d'accueil périscolaire et d'étude	98 400,00 €
	Commune de Vallery	rénovation énergétique de la salle polyvalente et associatives de la commune	280 700,00 €
	Commune de Fouchères	Rénovation énergétique de la mairie / Mise en accessibilité	338 210,00 €
	Commune de Nailly	Création d'une salle d'évolution dans l'enceinte de l'école	641 988,00 €
	Commune de Domats	Rénovation énergétique Boulangerie	155 000,00 €
SOUS-TOTAL GATINAIS EN BOURGOGNE			1 514 298,00 €
CCVPO	CC Vanne et du Pays d'Othe	Construction et modernisation de la déchetterie de Villeneuve l'Archevêque	1 419 600,00 €
	Commune de Les Sièges	rénovation énergétique des bâtiments de la Mairie-Ecole	394 100,00 €
	Commune de Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes	Rénovation énergétique d'une salle culturelle municipale	754 000,00 €
	Commune de Pont sur vanne	Création d'infrastructures et de services à destination des usagers de la voie verte (aires de pique-nique, parcours sportif, aménagements de chemins, clôture et barriérage...)	140 000,00 €
	Commune de Molinons	Rénovation de la toiture - clocher de l'église	1 045 200,00 €
	Commune de Courgenay	Rénovation de la station d'épuration (mise en conformité)	1 300 000,00 €
	Commune de Les Clérimois	Aménagement des abords de la Chapelle St Léonard (parvis, accessibilité, parking, chemin piétonnier menant à l'édifice...)	67 819,08 €
	Commune d'Arces-Dilo	Acquisition d'un ancien café dans le but d'y implanter un commerce multi-services	80 000,00 €
	Commune d'Arces-Dilo	Création d'un musée d'objets anciens du monde rural (sous réserve de précisions apportées rapidement)	320 000,00 €
	Commune de Villechétive	Création d'un gîte communal	230 000,00 €
SOUS-TOTAL VANNE ET PAYS D'OTHE			5 750 719,08 €
CCYN	CC Yonne Nord	Acquisition de 3 véhicules électriques et installation de 3 bornes de recharge	120 000,00 €
	CC Yonne Nord	Réhabilitation du bassin d'apprentissage de Pont sur Yonne	401 520,00 €
	CC Yonne Nord	Aménagement d'une voie verte sur les rives de l'Yonne	577 200,00 €
	Commune de La Chapelle sur Oreuse	Rénovation énergétique Mairie	370 000,00 €
	Commune de Villeblevin	Rénovation énergétique de l'accueil de loisirs (BBC -40%)	551 700,00 €
	Commune de Pont-sur-Yonne	Restauration du clocher	632 000,00 €
	Commune de Pont-sur-Yonne	Aménagement d'une aire de covoiturage et une halte vélo Place Concordat (bord de l'Yonne : aménagement d'un espace public paysager : espaces verts, terrasses de cafés, parking de covoiturage, aire de vélo station, sanitaires)	610 828,00 €
	Commune de Serbonnes	Création d'une aire de jeux pour enfants et aménagement d'un terrain de football	11 628,00 €
	Commune de Serbonnes	Rénovation énergétique salle des fêtes	82 139,00 €
	Commune de Serbonnes	Rénovation énergétique de la Mairie-bibliothèque	200 000,00 €
	Commune de Serbonnes	Remplacement de la chaudière mairie-bibliothèque	20 000,00 €
	Commune de Serbonnes	Rénovation du parc d'éclairage public	94 987,00 €
	Commune de Villeneuve la Guyard	Restauration de la maison de Claude DEBUSSY/création d'un musée	251 000,00 €
	Commune de Courlon sur Yonne	Rénovation du parc d'éclairage public	347 000,00 €
	Commune de Courlon sur Yonne	Création d'une salle de classe et d'une salle de motricité	300 000,00 €
SOUS-TOTAL VANNE ET PAYS D'OTHE			4 570 002,00 €

TOTAL 2022
17 858 219,08 €

CCU	Collectivité porteuse	Nature du projet	Coût prévisionnel de l'opération (HT)
1	Communauté de communes du Jovinien	Rénovation énergétique bâtiment 4 groupe Géo	2 600 000,00 €
2	Communauté de communes du Jovinien	Aménagement des étangs de Saint-Aubin	2 660 000,00 €
3	Communauté de communes du Jovinien	Réhabilitation Bâtiment ONDUL Yonne	250 000,00 €
4	Communauté de communes du Jovinien	Piscine intercommunale de Joigny : Changement de l'Unité de Traitement de l'Air et extension des locaux du personnel	850 000,00 €
5	Communauté de communes du Jovinien	Création d'une recyclerie - Acquisition	170 000,00 €
6	Communauté de communes du Jovinien	Création d'une recyclerie - Aménagement	500 000,00 €
7	Communauté de communes du Jovinien	Sécurisation accès déchetterie Joigny	225 000,00 €
8	Communauté de communes du Jovinien	Installation d'une cabine de téléconsultation médicale	50 000,00 €
9	Communauté de communes du Jovinien	Mise en accessibilité et aménagements du BAT 38 Rdc	250 000,00 €
10	Communauté de communes du Jovinien	Véloroute dernière tranche	1 400 000,00 €
11	Commune de Béon	Rénovation énergétique de la salle communale	-00 €
12	Commune de Béon	Rénovation des lavoirs communaux pour en faire des lieux de tourisme et de culture (expositions par exemple)	-00 €
13	Commune de Béon	Amélioration de la qualité du réseau d'eau - réfection du réseau	-00 €
14	Commune de Béon	Restauration de la Source Saint-Edme	-00 €
15	Commune de Béon	Aménagement de la traversée de Béon	-00 €
16	Commune de Béon	Aménagement d'une salle d'évolution et de multi-activités pour les enfants du regroupement scolaire	-00 €
17	Commune de Béon	Création d'une halle extérieure, d'un espace couvert à destination des associations, des producteurs, des habitants	-00 €
18	Commune de Béon	Acquisition et aménagement d'un lieu de vie partagé mis à disposition des habitants, du tissu associatif de la commune	-00 €
19	Commune de Béon	Création d'un terrain multisports (city-stade)	80 000,00 €
20	Commune de Béon	Implantation de haies, vergers conservatoires et restauration de corridors écologiques	-00 €
21	Commune de Bussy en Othe	Création d'un parcours de santé	12 500,00 €
22	Commune de Bussy en Othe	Création d'un skatepark	29 000,00 €
23	Commune de Bussy en Othe	Changement des huisseries de la Mairie	-00 €
24	Commune de Bussy en Othe	Agrandissement salle de restaurant communal	-00 €
25	Commune de Bussy en Othe	Réhabilitation totale d'un bâtiment communal	-00 €
26	Commune de Champigny	réhabilitation thermique salle d'évolution école maternelle + création d'une garderie	226 000,00 €
27	Commune de Champigny	Petits travaux de rénovation énergétique école élémentaire	16 000,00 €
28	Commune de Champigny	Travaux de rénovation toiture églises St Martin	146 000,00 €
29	Commune de Champigny	Travaux de rénovation station épuration	-00 €
30	Commune de Champigny	Rénovation toiture école élémentaire	-00 €
31	Commune de Champigny	Création d'un plateau multisports vers l'arboretum	-00 €
32	Commune de Champigny	Enfouissement des réseaux électriques	-00 €
33	Commune de Joigny	Aménagements cyclables Joigny	-00 €
34	Commune de Joigny	Aménagement des berges/quais de l'Yonne	2 500 000,00 €
35	Commune de Joigny	Aménagement d'une plage sur les bords de l'Yonne	80 000,00 €
36	Commune de Joigny	Rénovation énergétique Groupe scolaire Saint-Exupéry	2 400 000,00 €
37	Commune de Joigny	Rénovation de la piste de karting de Joigny	50 000,00 €
38	Commune de Joigny	Extension du système de vidéoprotection de Joigny	50 000,00 €
39	Commune de Joigny	Rénovation énergétique et extension du complexe sportif Pierre Hardy	2 900 000,00 €
40	Commune de Joigny	Rénovation énergétique de la salle polyvalente	80 700,00 €
41	Commune de Saint-Julien-du-Sault	Rénovation et développement de la Maladrerie en Espace touristique et de loisirs	2 500 000,00 €
42	Commune de Saint-Julien-du-Sault	Création d'un Centre de Loisirs de 407 m²	1 000 000,00 €
43	Commune de Saint-Julien-du-Sault	Création d'un gymnase multisports de 1500 m²	2 500 000,00 €
44	Commune de Saint-Julien-du-Sault	Aménagement d'un parc-jardin de promenade et verger conservatoire	200 000,00 €
45	Commune de Saint-Julien-du-Sault	Changement de chaudières communales dans 3 bâtiments : Mairie, Salle polyvalente, Cantine	100 000,00 €
46	Commune de Chamvres	Création d'un local commercial pour la boulangerie de la commune	150 000,00 €
47	Commune de Chamvres	Rénovation d'un ancien moulin	150 000,00 €
48	Commune de Chamvres	Rénovation toiture de l'église	65 000,00 €
49	Commune de Chamvres	Création d'une voie douce entre le Hameau de Léchère et Joigny	300 000,00 €
50	Commune de Cudot	Acquisition-rénovation d'un multiservices rural	150 000,00 €
51	Commune de Verlin	Optimisation de l'isolation thermique de bâtiments publics	-00 €
52	Commune de Verlin	Réfection globale de l'éclairage public	-00 €
53	Commune de Verlin	Enfouissement de réseaux	-00 €
54	Commune de Verlin	Sécurisation de la circulation et du stationnement (cimetière).	-00 €
55	Commune de Précy sur Vrin	Acquisition-rénovation d'un multiservices rural	-00 €
56	Commune de Précy sur Vrin	Rénovation parc de jeu communal	10 000,00 €
CCGB			
1	Communauté de communes du Gâtinais en B.	Création d'un espace de coworking/d'une pépinière et hôtel d'entreprises	-00 €
2	Communauté de communes du Gâtinais en B.	Création d'un pôle enfance/loisirs/culture	3 625 000,00 €
3	Communauté de communes du Gâtinais en B.	Aménagement Voie verte : Transformation de l'ancienne ligne de chemin de fer Montargis-Sens	1 900 000,00 €
4	SIVOM du Gâtinais	Rénovation énergétique gymnase	625 000,00 €
5	Commune de Cheroy	rénovation et extension d'un groupe scolaire, aménagements d'espaces ludiques extérieurs pour enfants et jeunes (parcs avec jeux, city stade)	1 271 264,00 €
6	Commune de Cornat	remplacement des chaudières et de l'aérotherme par des pompes à chaleur dans les bâtiments Ecole-Mairie-Salle communale	57 370,00 €
7	Commune de Nailly	Aménagement d'une salle d'accueil périscolaire et d'étude	98 400,00 €
8	Commune de Vallery	rénovation énergétique de la salle polyvalente et associatives de la commune	280 700,00 €
9	Commune de Subligny	Rénovation énergétique d'un bâtiment communal pour en faire une salle des associations	90 000,00 €
10	Commune de Subligny	Passage de l'éclairage public en LED	195 300,00 €
11	Commune de Villebougis	Création d'un Chemin piétonnier et cyclable entre les deux entrées de Villebougis et Saint Georges	86 800,00 €
12	Commune de Villebougis	Création d'une crèche 16 places (250 m² de bâtiments et 2 000 m² d'espaces extérieurs)	600 000,00 €
13	Commune de Villethierry	Passage de l'éclairage public en LED	81 154,00 €
14	Commune de Saint-Agnan	Rénovation énergétique de la mairie	-00 €
15	Commune de Saint-Agnan	Passage de l'éclairage public en LED	-00 €
16	Commune de Saint-Agnan	Rénovation d'une actuelle maison en gîte ou en chambres d'H	-00 €
17	Commune de Saint-Agnan	Lotissement communal senior ? Photovoltaïque ?	-00 €
18	Commune de Fouchères	Rénovation énergétique de la mairie / Mise en accessibilité	338 210,00 €
19	Commune de Nailly	Création d'une salle d'évolution dans l'enceinte de l'école	641 988,00 €
20	Commune de Nailly	Aménagement d'une salle d'étude	98 400,00 €
21	Commune de Egriselle le Bocage	Agrandissement cabinets médicaux	-00 €
22	Commune de Egriselle le Bocage	Agrandissement de l'école communale	-00 €
23	SIVOS du Nord est Gâtinais	Création d'un groupe scolaire primaire	4 000 000,00 €
24	Commune de Dollot	Rénovation énergétique du restaurant scolaire	35 000,00 €
25	Commune de Dollot	Rénovation énergétique de l'école	-00 €
26	Commune de Dollot	Rénovation énergétique de la salle des fêtes communale	60 000,00 €
27	Commune de Dollot	Aménagement de la maison des associations	45 000,00 €
28	Commune de Domats	Rénovation énergétique Boulangerie	155 000,00 €
29	Commune de Domats	Accessibilité et rénovation énergétique de la Mairie	330 000,00 €
CCVPO			
1	Communauté de communes de la Vanne et du Pays d'Othe	Construction et modernisation de la déchetterie de Villeneuve l'Archevêque	1 419 600,00 €
2	Commune de Les Sièges	rénovation énergétique des bâtiments de la Mairie-Ecole	394 100,00 €
3	Commune de Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes	Rénovation énergétique d'une salle culturelle municipale	754 000,00 €
4	Commune de Foissy sur Vanne	Rénovation énergétique mairie-école	-00 €
5	Commune de Foissy sur Vanne	Réfection ouvrage d'art (Pont)	-00 €
6	Commune de Fournaudin	Création d'une maison du livre	4 000,00 €
7	Commune de Les Vallées de la Vanne	Jonction des villages de Chigy, Theil et Varelles à la voie verte reliant Sens à Troyes	577 200,00 €

8	Commune de Pont sur Vanne	Création d'infrastructures et de services à destination des usagers de la voie verte (aires de pique-nique, parcours sportif, aménagements de chemins, clôture et barrière...)	140 000,00 €
9	Commune de Molinons	Rénovation de la toiture - clocher de l'église	1 045 200,00 €
10	Commune de Coulours	Rénovation énergétique des bâtiments de la Mairie	-00 €
11	Commune de Les Clérimsols	Aménagement des abords de la Chapelle St Léonard (parvis, accessibilité, parking, chemin piétonnier menant à l'édifice...)	67 819,08 €
12	Commune de Courgenay	Rénovation de la station d'épuration (mise en conformité)	1 300 000,00 €
13	Commune de Villechétive	Création d'un gîte communal	230 000,00 €
14	Commune d'Arces-Dilo	Réhabilitation du colombier de l'ancienne abbaye de Dilo	-00 €
15	Commune d'Arces-Dilo	Création d'un musée d'objets anciens du monde rural	320 000,00 €
16	Commune d'Arces-Dilo	Acquisition d'un ancien café dans le but d'y implanter un commerce multi-services	80 000,00 €
CCYN			
1	CC Yonne Nord	Acquisition de 3 véhicules électriques et installation de 3 bornes de recharge	120 000,00 €
2	CC Yonne Nord	Réhabilitation du bassin d'apprentissage de Pont sur Yonne	401 520,00 €
3	CC Yonne Nord	Pause de panneaux photovoltaïques sur le toit de la communauté de communes	-00 €
4	CC Yonne Nord	Aménagement d'une voie verte sur les rives de l'Yonne	577 200,00 €
5	Commune de La Chapelle sur Oreuse	Rénovation énergétique Mairie	370 000,00 €
6	Commune de La Chapelle sur Oreuse	Rénovation énergétique de la salle des associations "La Chapeline"	50 000,00 €
7	Commune de La Chapelle sur Oreuse	Rénovation énergétique de l'école communale	62 000,00 €
8	Commune de La Chapelle sur Oreuse	Rénovation énergétique de la salle des fêtes	75 000,00 €
9	Fiche déposée par : Sergines Maître d'ouvrage ultérieure - SIVOS	Restructuration du groupe scolaire Fernand Maître Création d'une école primaire (élémentaire + maternelle) Création d'une garderie périscolaire - Agrandissement du restaurant scolaire	6 900 000,00 €
10	Commune de Villeblevin	Rénovation énergétique de l'accueil de loisirs (BBC -40%)	551 700,00 €
11	Commune de Pont-sur-Yonne	Restauration du clocher	632 000,00 €
12	Commune de Pont-sur-Yonne	Aménagement d'une aire de covoiturage et une halte vélo Place Concordat (bord de l'Yonne : aménagement d'un espace public paysager : espaces verts, terrasses de cafés, vestiaires sportifs, parking de covoiturage, aire de vélo station, sanitaires)	610 828,00 €
13	Commune de Pont-sur-Yonne	Création d'une école nouvelle maternelle (9 classes)	3 772 000,00 €
14	Commune de Serbonnes	Création d'une aire de jeux pour enfants et aménagement d'un terrain de football	11 628,00 €
15	Commune de Serbonnes	Rénovation énergétique salle des fêtes	82 139,00 €
16	Commune de Serbonnes	Installation de panneaux photovoltaïques sur salle des fêtes et ateliers municipaux	40 000,00 €
17	Commune de Serbonnes	Mise en accessibilité Mairie et bibliothèque municipale	30 000,00 €
18	Commune de Serbonnes	Remplacement de la chaudière mairie-bibliothèque	20 000,00 €
19	Commune de Serbonnes	Rénovation énergétique de la Mairie-bibliothèque	200 000,00 €
20	Commune de Serbonnes	Rénovation église Saint-Victor - Tranche 1 : travaux urgents de mise hors d'eau et sécurité Tranche 2 : Rénovation globale	-00 €
21	Commune de Serbonnes	Acquisition d'un bâtiment IFOREP, rénovation et transformation en salle de rencontre et en bibliothèque	-00 €
22	Commune de Serbonnes	Rénovation du parc d'éclairage public	94 987,00 €
23	Commune de Serbonnes	Remplacement d'une chaudière desservant 4 logements communaux	-00 €
24	Commune de Gisy les Noyles	Réaménagement d'un ancien corps de ferme : création d'un multi-services avec café-restaurant associé Création d'un parking avec borne de recharge pour VE	435 000,00 €
25	Commune de Vinneuf	Rénovation énergétique de l'ancien bâtiment de la Mairie	-00 €
26	Commune de Vinneuf	Installation d'une usine de dénitration	-00 €
27	Commune de Villeneuve la Guyard	Création d'une maison médicale	713 000,00 €
28	Commune de Villeneuve la Guyard	Restauration de la maison de Claude DEBUSSY/création d'un musée	251 000,00 €
29	Commune de Villeneuve la Guyard	Création d'un lieu de vie - Place des promenades	67 000,00 €
30	Commune de Villeneuve la Guyard	Construction d'une salle à manger en extension de l'Unité Alzheimer existante	216 000,00 €
31	Commune de Villeneuve la Guyard	Aménagement d'une voie de circulation vélos permettant de rejoindre le pôle multimodal de la gare	60 000,00 €
32	Commune de Villeneuve la Guyard	Aménagement et végétalisation du cimetière	-00 €
33	Commune de Courlon sur Yonne	Rénovation du parc d'éclairage public	347 000,00 €
34	Commune de Courlon sur Yonne	Création d'un espace de coworking	200 000,00 €
35	Commune de Courlon sur Yonne	Réhabilitation réseaux d'eau	400 000,00 €
36	Commune de Courlon sur Yonne	Création d'une salle de classe et d'une salle de motricité	300 000,00 €
37	Commune de Courlon sur Yonne	Rénovation énergétique de logements communaux	155 000,00 €
38	Commune de Courlon sur Yonne	Réhabilitation d'une salle des fêtes en atelier et locaux associatifs	310 000,00 €
39	Commune de Courlon sur Yonne	Création d'une salle des fêtes	500 000,00 €
40	Commune de Courlon sur Yonne	Création d'un cabinet médical	95 000,00 €
			64 247 707,08 €

TOTAL OPERATIONS IDENTIFIEES	140	64 247 707,08 €	
MO intercommunale (dont SIVOS et SIVOM)	21	24 523 320,00 €	38%
MO communale	119	39 724 387,08 €	62%

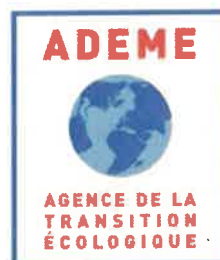
d	Libellé	Unité	Moyenne nationale	Source	Source indicateur	Année X	Année Y	CRTE du Grand Sud		CRTE du Nord de l'océan		CRTE du Pays Avallorona		CRTE de Puisse Forane		CRTE Le Tonneros en Boullogne		CRTE du Grand Sirovras		CRTE d'Algeria (Algeria)	
								Valeur Année X	Valeur Année Y	Valeur Année X	Valeur Année Y	Valeur Année X	Valeur Année Y	Valeur Année X	Valeur Année Y	Valeur Année X	Valeur Année Y	Valeur Année X	Valeur Année Y	Valeur Année X	Valeur Année Y
	Emissions de GES annuelles du territoire (t eqCO2 / an)	TeqCO2 / an	440 000 000	Clepa, Inventaire local CCLIC RP 2020 Inventaire SDES année ref 2019 (https://www.sdes.mah.re/rapport-2020-du-haut-comat-en-particulier-pages-79-et-suivantes)	opteur.org	2 018															
	Emissions de GES annuelles par habitant (TreqCO2 / an / hab)	TreqCO2 / an / hab	7	https://www.sdes.mah.re/rapport-2020-du-haut-comat-en-particulier-pages-79-et-suivantes	opteur.org	2 018	9	7	9,6	8	17	14	12	9	16	9	5	4			
	Consommation énergétique finale annuelle au territoire (GWh / an)	GWh / an	1 616 570	https://www.sdes.mah.re/rapport-2020-du-haut-comat-en-particulier-pages-79-et-suivantes	opteur.org	2 018	4 113 950		2 274 025		1 184 056		788 849	492 733	1 486 924						
	Consommation énergétique finale annuelle par habitant (MWh / an / habitant)	MWh / an / habitant	2 509 638	https://www.sdes.mah.re/rapport-2020-du-haut-comat-en-particulier-pages-79-et-suivantes	opteur.org	2 018	421 448	54	233 974	138 968	233 925	217 642	196 643	11 305	26 562	120 347	73 438	279 595			
	Production annuelle d'énergie hydroélectrique du territoire (MWh / an)	MWh / an	499 741	https://www.sdes.mah.re/rapport-2020-du-haut-comat-en-particulier-pages-79-et-suivantes	opteur.org	2 018	724	6 850	7 566	10 288	40 929	37 742		748	944	1 559					
	SAU totale du territoire (ha) / valée au titre PAC	ha	26,7 millions d'hectares	https://www.sdes.mah.re/rapport-2020-du-haut-comat-en-particulier-pages-79-et-suivantes	RP-G	2 015	97 494	98 993	92 827	92 620	67 613	67 719	91 963	91 691	41 716	41 623	18 733	18 689			
	SAU certifiée A8 ou en conversion (ha) / valée au titre PAC	ha	2 548 677	https://www.sdes.mah.re/rapport-2020-du-haut-comat-en-particulier-pages-79-et-suivantes	RP-G	2 015	4 228	10 215	3 108	7 690	3 337	8 628	4 125	8 287	1 611	5 228	889	2 439			
	Part de la SAU du territoire en bio (%) / valée au titre PAC	%	9,49	https://www.sdes.mah.re/rapport-2020-du-haut-comat-en-particulier-pages-79-et-suivantes	RP-G	2 015	4	10	3	8	5	13	4	9	4	13	5	13			
	Part motrice des modes actifs et transports en commun dans les déplacements domicile-travail (%)	%	24	https://www.sdes.mah.re/rapport-2020-du-haut-comat-en-particulier-pages-79-et-suivantes	https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr	2 018	2	2	5	2	2	1	1	1	1	1	1	1			
	Linéaire d'aménagement cyclables sécurisés (km)	km	48 671	https://www.sdes.mah.re/rapport-2020-du-haut-comat-en-particulier-pages-79-et-suivantes	https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr	2 021	80	80	6	6	25	25	NC	117	117	117	117	117			
	Part de la population résidant dans une zone à risque naturel élevé (%)	%		https://www.sdes.mah.re/rapport-2020-du-haut-comat-en-particulier-pages-79-et-suivantes	DDT	2 018	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1			
	Taux de fuite des réseaux d'eau du territoire (%)	%	20	https://www.sdes.mah.re/rapport-2020-du-haut-comat-en-particulier-pages-79-et-suivantes	SISPEA	2 019	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25			
	Part des cours d'eau en bon état écologique (%)	%	44	https://www.sdes.mah.re/rapport-2020-du-haut-comat-en-particulier-pages-79-et-suivantes	EDU, SDAGE	2 019	39	39	40	40	25	25	38	66	66	66	66	66			
	Tonnage annuel de DVA dont gravats collectés par habitant (kg/habitant)	kg/habitant	581	Au niveau national, la production de DVA est de 38 kg/habitant en 2017 (Source : Adema, janvier 2021 : La collecte des déchets par le service public en France - Résultats 2017)	SINCE (ADEME)	2 017	567	608	474	483	598	604	628	617	594	691	669	647			
	Tonnage annuel de SO2 du territoire (t / an)	t / an	100 kt	https://www.sdes.mah.re/rapport-2020-du-haut-comat-en-particulier-pages-79-et-suivantes	opteur.org	2 008	137	65	76	40	44	23	53	22	133	10	37	25			
	Emissions annuelles de NOx du territoire (t / an)	t / an	774 kt	https://www.sdes.mah.re/rapport-2020-du-haut-comat-en-particulier-pages-79-et-suivantes	opteur.org	2 008	3 270	2 342	2 734	1 598	1 330	971	1 146	575	1 022	323	820	647			
	Emissions annuelles de CO2 du territoire (t / an)	t / an	956 kt	https://www.sdes.mah.re/rapport-2020-du-haut-comat-en-particulier-pages-79-et-suivantes	opteur.org	2 008	2 972	1 852	1 184	779	633	328	744	374	348	184	885	535			
	Emissions annuelles de PM2.5 du territoire (t / an)	t / an	121,3 kt	https://www.sdes.mah.re/rapport-2020-du-haut-comat-en-particulier-pages-79-et-suivantes	opteur.org	2 008	692	470	450	298	254	167	224	162	164	94	169	120			
	Emissions annuelles de NH3 du territoire (t / an)	t / an	592,7 kt	https://www.sdes.mah.re/rapport-2020-du-haut-comat-en-particulier-pages-79-et-suivantes	opteur.org	2 008	1 062	1 241	892	1 136	865	976	1 374	1 235	424	525	189	244			
	Indicateur de l'adaptation des milieux naturels (km² Artificialisation des surfaces NAE (ha))	km²	184	https://www.sdes.mah.re/rapport-2020-du-haut-comat-en-particulier-pages-79-et-suivantes	Fishers (ONGSIP)	2 012	164 164	164 190	140 153	140 493	121 563	121 507	147 253	148 057	74 570	74 479	32 171	32 186			

Tableau de bord du Contrat de relance et de transition écologique du NORD YONNE

							Météo	Taux de réalisation	Mobilisation des crédits	Actions à entreprendre	Indicateur d'évaluation
		2022	2023	2024	2025	2026					
		Moé	Travaux	Réception							
Stratégie n°1 / Un territoire qui choisit les conditions de son développement											
: 1 : Promouvoir un urbanisme durable et renforcer l'attractivité de l'ensemble des espaces du Nord Yonne											
Accompagner les aménagements durables des espaces publics											
		Orientation 1 / Axe 1 / A1 - Orientation 1 / Axe 1 / A2 - Orientation 1 / Axe 1 / A3 -									
		Orientation 1 / Axe 1 / B1 - Orientation 1 / Axe 1 / B2 - Orientation 1 / Axe 1 / B3 -									
		Orientation 1 / Axe 1 / C1 - Orientation 1 / Axe 1 / C2 - Orientation 1 / Axe 1 / C3 -									
Engager une politique de revitalisation des centralités et favoriser le « vivre-ensemble »											
		Orientation 1 / Axe 1 / B1 - Orientation 1 / Axe 1 / B2 - Orientation 1 / Axe 1 / B3 -									
		Orientation 1 / Axe 1 / C1 - Orientation 1 / Axe 1 / C2 - Orientation 1 / Axe 1 / C3 -									
Promouvoir et favoriser un habitat inclusif et durable											
		Orientation 1 / Axe 1 / C1 - Orientation 1 / Axe 1 / C2 - Orientation 1 / Axe 1 / C3 -									
: 2 : Accroître l'efficacité et l'indépendance énergétique du territoire du CRTe et développer une mobilité durable											
		Orientation 1 / Axe 2 / A1 - Orientation 1 / Axe 2 / A2 - Orientation 1 / Axe 2 / A3 -									
		Orientation 1 / Axe 2 / B1 - Orientation 1 / Axe 2 / B2 - Orientation 1 / Axe 2 / B3 -									
		Orientation 1 / Axe 2 / C1 - Orientation 1 / Axe 2 / C2 - Orientation 1 / Axe 2 / C3 -									
Favoriser le déploiement des énergies renouvelables :											
		Orientation 1 / Axe 2 / C1 - Orientation 1 / Axe 2 / C2 - Orientation 1 / Axe 2 / C3 -									
: 3 : Gérer durablement les ressources du territoire.											
		Orientation 1 / Axe 3 / A1 - Orientation 1 / Axe 3 / A2 - Orientation 1 / Axe 3 / A3 -									
		Orientation 1 / Axe 3 / B1 - Orientation 1 / Axe 3 / B2 - Orientation 1 / Axe 3 / B3 -									
Stratégie n°2 / Un territoire qui accueille et qui accompagne											
: 1 : Répondre aux attentes et besoins des populations en matière de services											
Améliorer l'accessibilité aux services à la population											
		Orientation 2 / Axe 1 / A1 - Orientation 2 / Axe 1 / A2 - Orientation 2 / Axe 1 / A3 -									
		Orientation 2 / Axe 1 / B1 - Orientation 2 / Axe 1 / B2 - Orientation 2 / Axe 1 / B3 -									
Mettre en place des actions/aménagements spécifiques sur les questions de handicap, de vieillissement de la population et en faveur des personnes vulnérables											

Orientation 3 / Axe 3 / C1 -
Orientation 3 / Axe 3 / C2 -
Orientation 3 / Axe 3 / C3 -

Annexe 4 – Contributions des établissements publics et opérateurs : ADEME



Dans le cadre du contrat de relance et de transition écologique (CRTE) du territoire du Nord Yonne, l'établissement public ADEME, signataire de la présente annexe 4 du CRTE s'engage pour la réussite collective de la transition écologique à l'échelle de ce territoire. A cette fin, conformément aux axes thématiques et orientations du CRTE, il est susceptible de contribuer directement¹ à un ensemble d'actions.

I – Le signataire

Nom et Prénom : Arnaud LEROY, Président de l'ADEME

Et par délégation : Blandine AUBERT, Directrice Régionale de Bourgogne – Franche – Comté

Contact mail : ademe.bourgognefranche-comte@ademe.fr - Tél. : 03 81 25 50 00

II – Présentation de l'établissement

Présentation générale	L'ADEME est un établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle conjointe des ministères en charge de la Transition écologique et solidaire et de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. L'ADEME est partenaire des Préfets de département et de l'Agence nationale de la cohésion territoriale (ANCT) pour le déploiement des CRTE. L'ADEME est également fortement impliquée dans le Plan « France Relance ». Elle intervient dans l'éco-système partenarial et en complémentarité des autres acteurs : les services déconcentrés de l'Etat (DDT), la Banque des Territoires, le CEREMA, l'ANRU, l'ANAH, l'Agence de l'eau, l'Office français de la Biodiversité (OFB) et bien sûr l'ANCT.
------------------------------	---

¹ En rapport avec les objectifs, obligations et engagements propres à chaque action, dans le respect des procédures internes de validation par les instances décisionnelles de l'ADEME

	L'ADEME participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets - de la recherche à la mise en œuvre - et ce, dans tous ses domaines d'intervention. En France métropolitaine comme en outre-mer, les collaborateurs de l'ADEME mettent ainsi leurs expertises au service des citoyens, des territoires et des acteurs économiques pour créer les conditions d'un changement des comportements, aujourd'hui indispensable. Cette expertise repose sur une collaboration et une interaction permanente des équipes techniques du siège et des directions régionales.
Axes stratégiques et objectifs structurants de l'opérateur	Les orientations stratégiques de l'ADEME pour la période 2020-2023 sont définies au travers d'un Contrat d'Objectifs et de Performance signé avec l'Etat et s'organisent autour de 3 grands enjeux : - Accélérer le déploiement de la transition énergétique et écologique ; - Innover et préparer l'avenir de la transition énergétique et écologique ; - Contribuer à l'expertise collective pour la transition énergétique et écologique. Par ailleurs, l'ADEME a adopté en 2018 sa stratégie Collectivités. Fruit d'une large concertation, l'ambition de l'ADEME est de contribuer à élargir la mobilisation des collectivités pour accélérer la Transition Ecologique et Energétique et imaginer les voies de demain en adoptant une vision plus transversale et interdisciplinaire. Face à ce défi, l'ADEME cible prioritairement son intervention vers les Régions et les intercommunalités en s'appuyant sur un principe de confiance réciproque fondé sur un accompagnement incitatif et partenarial. Parallèlement, l'ADEME souhaite renforcer ses collaborations avec les nombreux partenaires de la TEE qui, chacun à leur niveau, détiennent une partie des réponses et des solutions attendues par les collectivités (réglementaires, techniques, financières), mais aussi des outils de pilotage, de prospective... Cette approche trouve notamment une concrétisation dans les contrats de transition écologique initiés par le secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Transition écologique et solidaire. L'ADEME opère une mission de soutien technique et financier en matière de transition écologique. Les modalités de mise en œuvre des crédits de l'ADEME restent conditionnées à la disponibilité budgétaire et au respect des conditions et modalités d'attribution y afférentes, notamment en termes d'instruction et de comitologie. Retrouvez toute l'actualité des dispositifs d'aide sous : https://agirpourlatransition.ademe.fr

III – Description générale des moyens apportés par l'opérateur au titre du CRTE

L'ADEME collabore depuis longtemps avec les collectivités, ses directions régionales sont associées à la réflexion et l'élaboration des CRTE en mobilisant la capacité d'expertise de ses collaborateurs et ses systèmes d'aides qui s'articulent autour de 4 grands axes :

- Les aides à la connaissance ;
- Les aides à la réalisation ;
- Les aides au changement de comportement ;
- Les contrats d'objectifs.

Le Contrat d'Objectif Territorial : un outil dédié à l'accompagnement des CRTE sur la Transition Ecologique

Les COT sont dorénavant l'offre financière principale de l'ADEME pour un accompagnement transversal des territoires sur leurs politiques de transition écologique. Ils soutiennent la dynamique des contrats de relance et de transition écologique (CRTE) de l'Etat, en appuyant la collectivité dans la conception, le suivi et de pilotage de plans d'actions sur le moyen et long terme pour ainsi renforcer les politiques de transition écologique menées dans une logique d'amélioration continue. Cette démarche déployée sur 4 ans repose sur les référentiels Climat Air Energie et Economie circulaire du nouveau programme TERRITOIRE ENGAGE pour la TRANSITION ECOLOGIQUE

<https://territoireengagetransitionecologique.ademe.fr/>

Le COT est doté d'une enveloppe de 350 000€ dont le versement est à 80% conditionné par une augmentation effective des indicateurs de mises en œuvre des deux référentiels.

Avec le COT, l'ADEME permettra donc d'apporter à la collectivité :

- Un accompagnement méthodologique adapté à son niveau de maturité initial
- Un accompagnement financier pour l'ingénierie interne ou externe, la communication, l'animation.
- L'opportunité d'obtenir la reconnaissance des efforts engagés en obtenant des labels Européens et national adossés aux référentiels Climat Air Energie et Economie Circulaire

Annexe 5 : Principaux enjeux du point de vue de l'État en matière de transition écologique sur le territoire des communautés de communes du Jovinien (CCJ), de la Vanne et du Pays d'Othe (CCVPO), du Gâtinais en Bourgogne (CCGB) et Yonne Nord (CCYN)

Auxerre, le 25 mars 2021

**Contrat de relance et de transition écologique
du pôle d'équilibre territorial et rural du Nord de l'Yonne**

Dires de l'État

Sommaire

1) Positionnement du PETR du Nord de l'Yonne dans son environnement plus global	p.2
1.1 Inter-territorialité	p.2
1.2 Attractivité	p.4
↳ économique	p.4
↳ résidentielle	p.6
2) Biodiversité, milieux et ressources	p.8
2.1 Eau potable	p.8
2.2 Biodiversité, paysages, cadre de vie	p.10
3) Structuration du territoire en services de santé	p.12

1) Positionnement du PETR du Nord de l'Yonne dans son environnement plus global

1.1 Inter-territorialité

Situé aux franges de l'aire urbaine de Paris (à laquelle se rattachent 15 de ses communes), et très à l'écart du centre de gravité de la région Bourgogne-Franche-Comté (laquelle penche préférentiellement vers l'axe Rhin-Rhône), le PETR du Nord de l'Yonne peut être décrit comme un « territoire intercalaire » à la jointure du bassin parisien, de la Champagne et de la Bourgogne. De fait, la place relative du Sénonais (au sens le plus large) sur l'échiquier territorial se définit plus aisément par défaut - c'est-à-dire par référence aux grandes régions à l'articulation desquelles il se situe - plutôt qu'à raison de ses caractéristiques propres, généralement méconnues et peu typifiantes / singularisantes.

Une attractivité « en trompe-l'œil » ?

Le PETR connaît un solde migratoire plus favorable que dans le reste du département, redevable pour l'essentiel de l'arrivée d'actifs peu qualifiés et de retraités en provenance de l'Île-de-France. On pourrait, à cet égard, parler d'une attractivité sinon subie du moins "par défaut", "en trompe-l'œil", liée au desserrement francilien (*prix du foncier notamment*) plutôt qu'à ses caractéristiques propres.

Un contexte fortement marqué par les flux pendulaires à destination de la région parisienne

Si le cadencement et les performances des trains depuis Sens et Joigny sont en rapport avec les besoins, l'optimisation des flux de navetteurs souffre cependant d'un niveau de desserte insuffisant : entre Melun et Paris-Gare-de-Lyon, le Transilien ne dessert ainsi aucune gare francilienne, ce qui obère l'accès à l'emploi des Icaunais sur un large croissant sud de la petite couronne et de la proche agglomération parisienne (secteur par ailleurs fort difficilement accessible en voiture en raison des encombrements aux heures de pointe).

En l'état, le développement des infrastructures de transport porté par le projet du Grand Paris (Tram Express, Grand Paris Express) ne devrait pas modifier sensiblement la donne. Conçu dans une logique concentrique, ce nouveau réseau n'a pas vocation à rapprocher l'hyper-périphérie francilienne du cœur de bassin mais à stimuler et faciliter les échanges au sein même de l'agglomération (notamment de banlieue à banlieue).

À la gare du Vert de Maisons (à 10 km au Sud-Est de la Gare de Paris-Bercy), sur l'axe emprunté quotidiennement par le Transilien, l'interconnexion à venir de la ligne D du RER et de la future ligne 15 sud du Grand Paris Express va certes offrir aux usagers de cette gare une accessibilité élargie à l'Est et au Sud-Ouest de la métropole. Mais ces commodités ne devraient pas profiter aux navetteurs en provenance de Sens ou Auxerre puisque les trains en direction de Paris-Bercy traversent la gare du Vert de Maisons sans s'y arrêter.

Une dynamique non inclusive ?

Le nouveau réseau de transport (*Grand Paris Express*) vise ainsi l'intensification des flux dans l'espace métropolitain plutôt qu'à ses franges. À rebours de la politique des villes nouvelles, il a pour vocation première de concentrer les zones de chalandise et de consolider les pôles d'activité à l'échelle de l'unité urbaine, donc d'y fixer les entreprises franciliennes et de favoriser les migrations internes de main-d'œuvre. Cette dynamique de métropolisation est a priori peu favorable aux territoires de l'hyper-périphérie francilienne. Elle pourrait même, dans une certaine mesure, convaincre des entreprises icaunaises soucieuses de gagner de nouveaux marchés, ou des actifs icaunais séduits par ces nouvelles commodités et le dynamisme du marché de l'emploi, de se rapprocher des nouveaux pôles franciliens. Pour des raisons évidentes, il n'est d'ailleurs nullement question, dans le projet du Grand Paris, d'optimiser la liaison ferroviaire entre l'Yonne et la région-capitale. Plus généralement, les bénéfices à attendre d'une croissance de l'activité en région IdF ne peuvent donc, dans ces conditions, être surestimés.

Une stratégie interterritoriale insuffisamment concertée

À l'échelon départemental, les relations de coopération entre le nord de l'Yonne et le Grand Auxerrois sont par surcroît trop lâches pour espérer quelque rééquilibrage au sein d'un espace régional dont le centre de gravité s'est très nettement déplacé vers l'Est. La situation spécifique du Jovinien, majoritairement tourné vers le bassin d'emploi d'Auxerre, rappelle pourtant l'étroitesse des liens entre les deux entités.

Interactions avec le bassin francilien

↳ L'enjeu, pour le PETR du Nord de l'Yonne, est de ne pas simplement subir les influences extérieures mais de les accompagner, en dessinant et portant une stratégie extraterritoriale qui permette aux élus nord-icaunais d'anticiper les retombées liées au développement du Grand Paris, de les accompagner (externalités positives) ou de les prévenir (externalités négatives), préférentiellement en articulation avec leurs voisins icaunais.

Inter-SCoT

↳ L'enjeu est de renforcer les réflexions et initiatives communes avec le Grand Auxerrois selon des logiques d'axes (fluvial, ferroviaire, routier) et de filières (industrielles, énergétiques, agro-environnementales et touristiques).

1.2 Attractivité

1.2.1 Attractivité économique

En dépit d'une situation géographique a priori favorable, en proximité du bassin parisien et en tête de l'axe Paris-Lyon-Marseille, le PETR du Nord de l'Yonne ne réunit pas les conditions lui permettant de concurrencer les grandes métropoles qui l'entourent, s'agissant notamment de l'accueil des fonctions de commandement (*sièges sociaux de grandes entreprises, bureaux d'études et laboratoires de R&D, etc.*). À l'instar du Grand Auxerrois, le PETR est dépourvu de pôles universitaires, scientifiques ou industriels d'envergure. Le niveau de qualification y est globalement faible. Plus d'un quart des jeunes âgés de 16 à 25 ans ne sont ni en études, ni en emploi, ni en formation (soit 25,3 %, contre respectivement 18,5 % et 18,9 % aux échelles régionale et nationale). La situation du PETR du Nord de l'Yonne au regard de l'insertion professionnelle est ainsi la plus défavorable de la région Bourgogne-Franche-Comté, derrière le Tonnerrois. Symétriquement, seuls 17,5% des +15 ans non-scolarisés sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (contre 25 % en moyenne en France). Soit une situation comparable à celles du Tonnerrois, du Serein et de l'Avallonnais, pourtant plus excentrés. Les possibilités offertes dans le domaine de l'enseignement supérieur et des formations professionnalisantes post-bac demeurent de fait relativement restreintes¹.

Hors secteur agricole, son économie est à la fois résidentielle et industrielle. Ce dernier secteur, principalement concentré sur l'unité urbaine de Sens (et, dans une moindre mesure, sur les axes Joigny / Saint-Julien-du-Sault / Villeneuve-sur-Yonne d'une part, Villeroy / Fouchères / Savigny-sur-Clairis le long de l'A19 d'autre part), est faiblement articulé. Bien que la part des établissements appartenant à des secteurs considérés comme innovants au sens de l'INSEE soit plutôt favorable (environ 3 % des établissements de la zone d'emploi de Sens, un taux comparable à la ZE de Dijon), le PETR souffre de l'absence de filières d'excellence ou d'innovation véritablement intégrées. Il est marqué par quelques entreprises d'envergure mais ne possède en propre aucun pôle de compétitivité ou concentration d'entreprises susceptibles de lui procurer un avantage compétitif dans un domaine d'activités particulier. En 2012, seuls 4 établissements situés dans la ZE de Sens étaient membres d'un pôle de compétitivité, 5 dans la ZE d'Auxerre contre plusieurs centaines dans la région BFC et plusieurs milliers dans la région Île-de-France. Il est par ailleurs fortement dépendante de donneurs d'ordre extérieurs, français ou étrangers. L'ensemble de ces facteurs souligne une situation de vulnérabilité structurelle pour attirer ou maintenir des actifs qualifiés et des sièges sociaux d'entreprises.

1 Trois filières se dégagent : (1) Les formations par alternance dans l'industrie: formations d'ingénieurs (génie mécanique et génie industriel) et formations de techniciens et assimilés (maintenance, contrôle qualité) ; (2) Les écoles paramédicales et sociales ; (3) Les écoles de commerce et de comptabilité.

5

Accueil des actifs et des entreprises

↳ L'enjeu, pour le PETR du Nord de l'Yonne, est triple :

- renforcer l'attractivité du territoire dans le secteur de l'économie immatérielle - dont les nouvelles formes de travail adaptées au cadre rural, en proximité du bassin francilien (télétravail, entreprises unipersonnelles) - par la mise en place de conditions structurelles (couverture très haut débit au-delà des secteurs denses) et d'environnements créatifs favorables (tiers-lieux, fab-labs, espaces de co-working et autres espaces collaboratifs / mutualisés).

- mettre en place une gouvernance intégrée, lisible et durable à l'échelle du PETR en matière de foncier et d'immobilier d'entreprises :

- une stratégie *optimisée* et *sectorisée* fondée sur la connaissance et l'anticipation des besoins : logiques de filières ou « grappes d'entreprises » (opportunité de ZAE thématiques), logiques d'accessibilité depuis les grands axes et d'intermodalité de la chaîne logistique (dont les opportunités de report modal), taille des parcelles, niveau d'équipements et de services (dont le renforcement du très haut débit à finalité professionnelle ou FTTO), etc.

- une stratégie *raisonnée* fondée sur les principes de sobriété et d'optimisation foncières privilégiant : 1) la polarisation qualitative des ZAE à leur éparpillement ; 2) la mise en valeur et la requalification de l'existant, y inclus les friches.

- promouvoir le renforcement de l'offre de formation à tous les âges de la vie (apprentissage, formation continue) dans un certain nombre de filières d'avenir pour le territoire, préalablement identifiées : agro-industries (dont chimie verte et matériaux biosourcés), éco-industries (dont EnR / biomasse énergie), génie environnemental et autres secteurs de la bioéconomie, silver économie, etc.

- permettre à un maximum d'étudiants et de jeunes actifs diplômés de poursuivre leurs études et de débiter leur vie professionnelle sur le territoire.

- mettre les entreprises en capacité de recruter et de se développer *sur place*.

1.2.2 Attractivité résidentielle

Le PETR bénéficie d'une dynamique démographique relativement soutenue par rapport au reste du département de l'Yonne. Cette dynamique, nous l'avons vu, est largement portée par la proximité francilienne. Dans le quart Nord-Ouest du PETR, l'accueil des nouvelles populations génère ainsi une pression foncière importante. Ce phénomène est particulièrement saillant en première et deuxième couronne de Sens (périurbanisation), depuis Collemiers jusqu'à Villeneuve-la-Guyard. Sur ce secteur, l'expansion de la tâche urbaine - particulièrement importante en volume - s'ajoute aux conséquences des remembrements et de l'intensification des pratiques agricoles (simplification des paysages). Il en résulte une dilution de l'identité des bourgs et villages concernés : hétérogénéité du bâti, distorsion des enveloppes urbaines, érosion des franges paysagères.

Dans les pôles-relais de Villeneuve-sur-Yonne et Joigny, plus éloignés de la zone d'influence francilienne, la dynamique démographique est péjorative et la vacance importante, en dépit de leur fort caractère patrimonial. Si la pression foncière y est globalement moindre, les conséquences d'un urbanisme extensif y sont plus ravageuses encore pour l'entretien du bâti ancien de centre-ville / bourg.

Allier intensité et qualité urbaines

À rebours d'une politique foncière opportuniste ayant précipité la dégradation du bâti ancien de centre-ville/bourg aussi bien que la banalisation des formes architecturales et des paysages périurbains (*efflorescence de lotissements standardisés et de zones d'activités périphériques, érosion des espaces transitionnels ville / campagne*), l'enjeu est triple : 1) contenir la périurbanisation en identifiant la ville centre et les principaux pôles d'appui périphériques comme lieux privilégiés de l'absorption des nouveaux besoins en logements ; 2) prioriser l'accueil des nouvelles populations au sein des enveloppes urbaines, au plus près des services ; et 3) prêter une attention particulière aux normes de qualité urbaine (espaces publics, mobilier urbain, équipements), architecturale (patrimoine bâti, nouveaux programmes) et paysagère (entrées de villes, lisières urbaines), dont dépendent les populations qui peuvent être attirées sur les territoires, et leur renouvellement.

Le maintien ou l'accueil de nouvelles population dans les centres-villes et les centres-bourgs repose ainsi sur la capacité des collectivités à engager une politique de revitalisation des espaces urbanisés, notamment par l'amélioration et l'adaptation du parc existant aux nouveaux besoins :

• Tous secteurs confondus :

→ optimiser le potentiel de requalification et de densification urbaines en centre-ville et en centre-bourg par la résorption de la vacance et le comblement des dents creuses ;

→ renforcer les capacités d'accueil dans l'enseignement primaire et secondaire (saturation des collèges et lycées sur l'ensemble du PETR).

- Polarités :

→ renforcer l'attractivité globale de la ville centre, de son principal pôle relais (Joigny) et des pôles intermédiaires situés au Sud et à l'Est du PETR en jouant de l'optimisation des fonctionnalités et aménités urbaines ;

→ diversifier l'offre de logements dans les centres historiques (Sens, Joigny, Villeneuve-sur-Yonne) et les cœurs de ville des principaux pôles relais : relocalisation diffuse du logement social (OPAH, PIG, ORI, acquisition-amélioration, conventionnement...) et programmes ciblés jouant de la dimension patrimoniale et de la proximité des services pour contrer l'attrait des lotissements périurbains (actifs qualifiés et ménages avec enfants, jeunes retraités...), les uns et les autres fondés sur le primat de la rénovation/réhabilitation de l'habitat ancien et/ou sur des opérations neuves en comblement des dents creuses.

→ revaloriser les quartiers de gares de Sens et Joigny : (1) en renforçant et en aménageant les liaisons avec les cœurs de ville ; (2) en y promouvant la mixité fonctionnelle : logements, activités, aménités, services.

- Hors polarités :

→ définir des principes d'aménagement favorables au respect des silhouettes villageoises et du bâti vernaculaire, en les adaptant à chaque typologie ou problématique particulières : (1) insertion paysagère et architecturale des nouvelles constructions, notamment en extension ; (2) qualité des réhabilitations ; (3) requalification des entrées de bourgs ; (4) sécurisation et potentialisation des axes traversants.

→ proposer en centre-bourg une offre adaptée aux évolutions démographiques (vieillesse de la population et desserrement des ménages) et au budget des ménages ciblés.

2) Biodiversité, milieux et ressources

2.1 Ressource en eau

La partie nord de l'Yonne est particulièrement exposée au risque de dégradation de la qualité des masses d'eau en raison de l'importance des grandes exploitations céréalières, fortement consommatrices en intrants. Trente et un captages - principalement concentrés dans les communautés de communes du Gâtinais en Bourgogne et du Jovinien - sont classés prioritaires en raison de leur exposition aux nitrates et aux produits phytosanitaires : six au titre du Grenelle de l'Environnement, trois au titre de la Conférence Environnementale, vingt-deux au titre du SDAGE. S'y ajoutent trois captages situés dans des départements limitrophes mais dont les BAC - prioritaires au titre de la loi Grenelle - recouvrent pour partie des secteurs situés sur le périmètre du PETR.

Les captages dits « stratégiques » - captages de la Vanne exploités par la Ville de Paris et captages d'importance alimentant plus de 5 000 habitants - font l'objet d'une surveillance renforcée. L'aire d'alimentation des sources de la Vallée de la Vanne et du ru de Saint-Ange (41 communes, 13 sources gérées par Eau de Paris), concentre ainsi 2 662 ha de surfaces cultivées en bio (soit près de 11% de la SAU totale et plus de la moitié des surfaces cultivées en bio dans le nord de l'Yonne), avec une progression de 26% en 2016.

Par ailleurs, un peu plus du quart des captages situés sur le périmètre du PETR du Nord de l'Yonne (25 sur 97) ont été déclarés hors service, notamment en raison de dépassements de normes en matière de nitrates et/ou de pesticides, ou encore pour des problèmes liés à la turbidité des eaux.

Parmi les captages en service, près d'un captage sur quatre nécessite un traitement chimique plus poussé de l'eau brute pour que l'eau distribuée soit simplement conforme aux limites de qualité fixées par le code de la santé publique vis-à-vis des nitrates et des pesticides³. Pour autant, un nombre croissant de réseaux d'alimentation délivre de manière chronique une eau traitée non conforme à ces limites de qualité.

Sur l'année 2016, 9 réseaux pour 10 685 habitants étaient en situation chronique de dépassement sur le territoire du PETR du Nord de l'Yonne. En 2017, ce chiffre s'est élevé à 15 réseaux pour 22 000 habitants, dont les 9 réseaux chroniques de 2016. Cette évolution est générale sur le département, du fait notamment de l'amélioration des procédures de contrôle sanitaire, qui rendent possible la détection de nouvelles molécules). La situation n'en reste pas moins préoccupante. Par surcroît, en cas de procédure judiciaire, la responsabilité juridique des élus peut être engagée, comme le démontre une jurisprudence constante sur le sujet.

Protection de la ressource

↳ L'enjeu est d'accélérer la reconquête de la qualité de l'eau potable :

- Favoriser l'évolution du modèle agricole vers des pratiques plus respectueuses de la qualité de l'eau :

→ Prioriser le volet préventif : (1) Encourager et accompagner les actions concertées (principe du contrat) dans les bassins d'alimentation de captages ; (2) Soutenir et valoriser les conversions en agriculture biologique ou, à défaut, les pratiques agro-écologiques, économes en intrants, notamment sous la forme de groupements (GIEE). À cet effet : poursuivre et démultiplier les efforts engagés avec Eau de Paris et Biobourgogne dans le bassin des sources de la Vanne, qui alimente la ville de Paris en eau potable ; (3) Former et informer les agriculteurs (formation initiale et continue aux pratiques agroécologiques, réunions publiques, conférences, visites d'exploitations modèles, etc.)

Pour ce qui a plus spécifiquement trait aux aires d'alimentation de captages situées en proximité de coteaux vinicoles (stations de pompage d'Épizy et du Bas de la Madeleine à Joigny) : promouvoir un renforcement des actions de prévention du ruissellement et de l'érosion s'appliquant à l'ensemble de la parcelle et non simplement aux tournières.

→ Renforcer également les actions curatives pour les réseaux en situation de non-conformité chronique

- Assurer la protection du foncier agricole et sylvicole à enjeux :

→ Une vigilance des élus s'impose au moment de l'élaboration des documents d'urbanisme sur : (1) le respect des périmètres de protection de captages (immédiats, rapprochés ou éloignés) ; (2) la préservation ou la restauration des pâturages/prairies permanentes (notamment dans le cadre des AOP laitières et par-delà) ainsi que des vergers, haies, bosquets et chemins enherbés dans la lutte contre le ruissellement (limitation des transferts) ; (3) la valorisation du rôle des forêts/boisements dans la filtration des eaux (en particulier lorsqu'ils abritent des PPC).

2.2 Biodiversité, paysages, cadre de vie

Des paysages de plateaux fortement appauvris par leur simplification

La moitié Ouest du PETR, ainsi que sa partie septentrionale (CC du Gâtinais en Bourgogne et Yonne Nord / plateau du Gâtinais et Champagne sénonaise), sont marquées par une banalisation des espaces agricoles (disparition des haies, bosquets, clôtures, ripisylves, arbres isolés) qu'accroissent l'augmentation de la taille des exploitations céréalières (part importante du grand parcellaire monoculturel) et la part devenue résiduelle des prairies permanentes. Les disparitions conjuguées du bocage au nord du plateau de Puisaye et des vergers au sud du plateau du Gâtinais ont contribué à gommer les contrastes autrefois existants.

Également dépourvus de reliefs marqués, ces secteurs se caractérisent ainsi par une forte uniformité paysagère. À l'inverse, l'Est du Jovinien et une grande moitié sud de la CC de la Vanne et du Pays d'Othe proposent un paysage vallonné aux vues lointaines, donnant prise à une agriculture plus diversifiée - dont l'élevage à Dixmont (bovins laitiers, ovins) et la vigne à Joigny (AOC Côte Saint-Jacques). Les reliefs y sont amples et doux et le découpage parcellaire sensiblement moins dilaté. On y observe cependant là encore un recul marqué des vergers et des prairies.

Le territoire nord-icaunais concentre un nombre important d'infrastructures routières et ferroviaires majeures (A5, A19 et A6, PLM et LGV), qui contribuent au morcellement des espaces (notamment dans la partie Ouest). Il compte en outre relativement peu d'espaces protégés ou sensibles, sinon l'une des plus grandes ZNIEFF de type 2 du département - « Forêt d'Othe et ses abords » - qui s'étend sur 20 259 ha au sud-est du PETR et se prolonge sur plus de 10 000 ha dans sa partie auboise, ainsi qu'une vaste zone d'intérêt communautaire pour les oiseaux (ZICO) au nord du PETR (« Bassée et plaines adjacentes », la seule ZICO du département de l'Yonne, sur 10 474 ha). Entre les deux, les espaces protégés demeurent résiduels. Il en résulte une faible capacité de déplacement des espèces et une érosion de la biodiversité. Cette situation donne une grande importance aux corridors écologiques que constituent les cours d'eau (ou « corridors aquatiques » comme la vallée de la Vanne) et certains chapelets de boisements.

Protection des milieux

↳ L'enjeu est de proposer un cadre d'intervention favorable au maintien de la biodiversité, de la qualité des paysages et à la préservation ou à la remise en état des continuités écologiques :

- Promouvoir des modes de gestion et de valorisation des espaces agricoles qui intègrent les dimensions agro-paysagère (taillis, haies et bosquets, pâturages, ripisylves, agroforesterie) et agro-touristique (chemins vicinaux, tourisme à la ferme...)

→ Protéger le foncier péri-urbain pour préserver ou restructurer les espaces de transition écologique, fonctionnelle et paysagère entre parties urbanisées et grandes cultures (vergers, cultures maraîchères, jardins familiaux, petits élevages...) ; établir à cette fin des périmètres de protection et de mise en valeur des espaces naturels et agricoles périurbains (art. 113-15 et suiv. du code de l'urbanisme) et/ou définir des zones agricoles protégées en lisière urbaine (art. L112-2 du code rural et de la pêche maritime).

→ Préciser, à l'échelle du PETR et en cohérence avec le SRCE, le tracé et les modalités de valorisation de la trame verte et bleue (TVB).

- Intégrer à la réflexion préalable à tout projet d'aménagement foncier ou urbain d'envergure (notamment en extension) ou d'implantation d'infrastructures : 1) la question de la fonctionnalité non économique des espaces et milieux naturels (notamment au titre de leur contribution à la structuration des paysages, à la préservation de la biodiversité et/ou à la maîtrise des risques naturels), mais encore celle de l'identité et de l'image d'un territoire en quête de singularité (impact visuel des parcs éoliens, par exemple) ; 2) l'évaluation de l'impact de ces projets sur la santé et le bien-être des habitants.

3) La structuration du territoire en services de santé

L'offre de santé de premiers recours est faible sur le territoire nord-icaunais avec une densité de médecins généralistes de 6,6 pour 10 000 habitants, inférieure aux moyennes départementale (7,4) et régionale (8,8). En outre, la démographie médicale est vieillissante (54 ans en moyenne). Cette situation est d'autant plus préoccupante que le taux de mortalité y est l'un des plus défavorables de Bourgogne-Franche-Comté après la Puisaye-Forterre, le Nivernais Morvan et l'Avallonnais.

L'offre ambulatoire libérale

La quasi-totalité du périmètre du PETR - y inclus l'agglomération sénonaise - se situe en zone d'intervention prioritaire (ZIP) pour l'aide à l'installation des médecins généralistes. Font exception les 15 communes icaunaises situées dans l'aire urbaine de Paris (lesquelles bénéficient de la proximité de Montereau-Fault-Yonne) et une partie du canton de Joigny (non compris Saint-Julien-du-Sault), qui sont malgré tout classés en zone d'action complémentaire (ZAC). Les communautés de communes situées en périphérie de l'agglomération sénonaise se caractérisent par de très faibles densités de médecins généralistes. Cette situation engendre des déplacements de patients habitant à l'extérieur de Sens et qui ont recours à un médecin sur Sens, diminuant mécaniquement la disponibilité de ces derniers. Il en résulte qu'à Sens même, l'indicateur d'accessibilité potentielle localisée (APL) est légèrement inférieure à la moyenne nationale. Dans les CC du Gâtinais-en-Bourgogne, de Yonne Nord et de Vanne-Pays d'Othe, la situation est globalement très dégradée.

Plus globalement, le taux d'équipement en professionnels de santé libéraux (médecins spécialistes et auxiliaires médicaux compris) n'était que de 5,1 pour 10 000 habitants en 2014 contre 5,6 dans l'Yonne et 6,5 en France. Les densités sont inférieures à la moyenne départementale pour toutes les catégories de professionnels hormis les masseurs-kinésithérapeutes, les orthophonistes, les ophtalmologistes et les dermatologues. Un petit quart SO et un grand quart NE du territoire (à l'exception de la commune de Villeneuve-l'Archevêque) sont particulièrement mal équipés. Des structures d'exercice coordonné de la médecine ont été déployées en certains endroits pour favoriser l'installation des professionnels et répondre aux besoins des populations : une maison de santé pluri-professionnelle à Pont-sur-Yonne, deux centres de santé polyvalents de premier recours à Domats et Véron, un centre de santé à Gron, un centre de santé médico-dentaire à Sens et une équipe de soins primaires (ESP) sur la CC Vanne-Pays d'Othe. Toutes sont situées dans la moitié ouest du territoire, à l'exception de l'ESP. S'y ajoute un réseau de soins palliatifs à domicile (Opale 89) qui couvre l'ensemble du département (avec une antenne à Sens).

L'offre de soins en établissements

À la différence de l'offre ambulatoire libérale, l'offre de soins en établissements jouit d'une bonne couverture et d'une répartition géographiquement équilibrée. Elle repose en premier lieu sur les trois établissements du groupement hospitalier de territoire (GHT) Nord Yonne : le Centre Hospitalier de Sens, le Centre Hospitalier de Joigny et l'hôpital de Villeneuve-sur-Yonne. Ces établissements développent des coopérations, facilitées par la mise en œuvre d'une direction

commune. On y retrouve une offre en médecine, chirurgie, obstétrique mais également en soins et réadaptation (SSR). Les cancers, maladies ostéo-articulaires et maladies de l'appareil circulatoire et digestif sont prises en charge par les établissements franciliens de proximité (soit trois hospitalisations sur dix). Pour ce qui a trait aux soins psychiatriques, le Centre Hospitalier Spécialisé de l'Yonne (CHSY) dispose d'antennes à Sens et Joigny.

Enfin, trois cliniques privées complètent le dispositif public. Deux d'entre elles sont spécialisées en psychiatrie et en SSR dans des villes non couvertes par le secteur public². Cependant, les temps d'accès aux urgences les plus proches (Sens ou Joigny) peuvent être compris entre 30 et 40 minutes aux franges SE et NE du territoire.

L'offre de soins médico-sociale

L'offre institutionnelle est convenablement répartie sur l'ensemble du territoire. Elle se compose de 5 SSIAD (services de soins infirmiers à domicile) ou SPASAD (services polyvalents d'aide et de soins à domicile) agissant sur prescription médicale d'une capacité totale de 244 places, de 23 établissements pour personnes âgées dépendantes offrant 1 841 lits, de 9 services et établissements spécialisés dans l'accueil des enfants handicapés (440 places) et de 16 structures spécialisées dans l'accompagnement des adultes handicapés (710 places). A côté de cela, l'offre marchande, importante elle aussi, apparaît relativement déséquilibrée: très fournie dans l'agglomération de Sens, ainsi que dans les quarts nord-ouest et sud-ouest du PETR (qu'il s'agisse d'associations ou d'entreprises), elle est nettement plus éparse dans la moitié Est (notamment dans un grand quart nord-est), là où le vieillissement de la population est le plus accentué.

Accès aux soins

↳ L'enjeu est de renforcer l'offre de santé de premier recours. Les élus seront des relais essentiels aux côtés de l'ARS pour :

- agir sur la démographie médicale et offrir des conditions favorables à l'installation de nouveaux professionnels (*logement, centralité et accessibilité des locaux, débit Internet...*)
- développer l'exercice coordonné de la médecine libérale (maisons de santé)
- développer la coordination entre médecins libéraux et services hospitaliers
- offrir des solutions de mobilité vers les lieux d'accès aux soins

SOMMAIRE

	Pages
I. PREAMBULE	3
II. OBJET DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENGAGEMENT DES PARTIES.....	5
A- OBJET DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE.....	5
B- ENGAGEMENT DES PARTIES.....	5
III. GOUVERNANCE DU CRTE.....	8
A- LE COMITE DE PILOTAGE	8
B- LE COMITE TECHNIQUE.....	8
C- OUTILS DE SUIVI ET D’EVALUATION DU CRTE	9
IV. DECLINAISON DU CONTRAT	10
A- ENTREE EN VIGUEUR ET DUREE DU CRTE.....	10
B- EVOLUTION ET MISE A JOUR DU CRTE.....	10
C- RESILIATION DU CRTE.....	10
D- TRAITEMENT DES LITIGES	10
E- COMMUNICATION	10
V. CONTEXTE TERRITORIAL	11
Partie 1 : PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE CRTE	11
A- GEOGRAPHIE ET POPULATION	11
1. Un profil territorial aux composantes variables	11
2. Structure et dynamiques démographiques	13
3. Caractéristiques socio-démographiques de la population	14
B- CARACTERISTIQUES DE L’ECONOMIE LOCALE	16
1. Caractéristiques et enjeux du tissu économique (hors secteur agricole)....	16
2. Caractéristiques et enjeux du secteur agricole.....	17
C- SERVICES A LA POPULATION ET HABITAT	19
1. Conditions d’accès aux services publics et de santé et enjeux identifiés	19
2. Caractéristiques et enjeux en matière d’habitat	20
Partie 2 : ETAT DES LIEUX ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE DU TERRITOIRE	23
A- ETAT DES LIEUX ENERGETIQUE DU TERRITOIRE.....	23
1. Profil énergétique du territoire du CRTE	23
2. Priorités des EPCI définies sur la base des diagnostics de consommation d’énergie et d’émission des GES identifiées dans le cadre des diagnostics PCAET	27
3. Enjeux croisés entre les quatre EPCI en matière de Transition énergétique et écologique	28

B- ETAT DES LIEUX ECOLOGIQUE DU TERRITOIRE CRTE	29
1. Caractéristiques environnementales : milieux, espèces et paysages	29
2. Caractéristiques de la ressource en eau et enjeux	30
3. Consommation foncière	31
C- INFRASTRUCTURES NUMERIQUES DU TERRITOIRE CRTE	32
1. Caractéristiques de l'aménagement numérique du territoire	32
2. Inégalités territoriales face aux usages numériques	32

Partie 3 : PLANIFICATION TERRITORIALE ET POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT ENGAGEES

A- DOCUMENTS DE PLANIFICATION TERRITORIALE	34
1. SCOT et PLU intercommunaux	34
2. Plan de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine	34
3. Autres dispositifs ou démarches portés localement	35
B- DEMARCHES DE PLANIFICATION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE TERRITORIALE	35
1. Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) et enjeux en matière de transition énergétique.....	35
2. Contrat d'objectif territorial ADEME (COT)	35

VI. PROJET DE TERRITOIRE	37
--------------------------------	----

Les grandes orientations stratégiques du projet de territoire et plan d'actions à l'horizon 2026	40
---	----

ORIENTATION STRATEGIQUE 1/Un territoire qui choisit les conditions de son développement

AXE 1 : Promouvoir un urbanisme durable et renforcer l'attractivité de l'ensemble des espaces du Nord Yonne	40
A - Accompagner les aménagements durables des espaces publics.....	40
B – Engager une politique de revitalisation des centralités et favoriser le « vivre- ensemble »	41
C – Promouvoir et favoriser un habitat inclusif et durable	41
AXE 2 : Accroître l'efficacité et l'indépendance énergétique du territoire du CRTE et développer une mobilité durable.....	42
A – Rénovation et amélioration de la performance énergétique du bâti .	42
B – Développer une mobilité durable.....	42
C – Favoriser le déploiement des énergies renouvelables	43
AXE 3 : Gérer durablement les ressources du territoire.....	44
A – Gestion des ressources et des risques.....	44
B – Gestion et valorisation des déchets.....	44

ORIENTATION STRATEGIQUE 2/Un territoire qui accueille et qui accompagne

AXE 1 : Répondre aux attentes et besoins des populations	45
--	----

A – Améliorer l’accessibilité aux services à la population	45
B – Mettre en place des actions/aménagements spécifiques sur les questions de handicap, de vieillissement de la population et en faveur des personnes vulnérables.....	47
AXE 2 : Favoriser l’accès à la culture et au sport pour tous.....	48
A – Développer la pratique culturelle	48
B – Création et rénovation des équipements sportifs.....	48
AXE 3 : Promouvoir l’inclusion numérique et l’accès aux services publics et réduire les inégalités entre les populations	50
A – Développer les infrastructures numériques : (pour mémoire / Hors périmètre d’action des EPCI signataires)	50
B – Proposer une offre de services numériques accessible	50
C – Déployer des espaces numériques à vocation professionnelle.....	50
ORIENTATION STRATEGIQUE 3/Un territoire qui valorise ses ressources et crée de la richesse	
AXE 1 : Renforcer l’attractivité économique du territoire CRTE et réduire sa vulnérabilité.....	51
A – Favoriser l’accueil de nouvelles entreprises et développer l’exemplarité environnementale.....	51
B – Favoriser la transition énergétique et organisationnelle des acteurs économiques	51
AXE 2 : Développer une agriculture locale et durable et tendre vers un système alimentaire résilient et créateur de richesses	53
A – Coordonner les politiques publiques et mutualiser les moyens pour travailler la résilience alimentaire du territoire CRTE comme son ouverture sur l’extérieur	53
B – Renforcer une agriculture de proximité et encourager les transitions agricoles pour préserver l’environnement et les ressources	54
C – Permettre l’émergence d’une filière de transformation pour faciliter l’approvisionnement local.....	54
AXE 3 : Conforter l’attractivité touristique	56
A – Favoriser une forme de tourisme durable basé sur une itinérance douce	56
B – Valoriser le patrimoine local et les produits issus du terroir	56
C – Créer des liens entre le territoire du CRTE et le Grand Paris dans le cadre de l’accord de réciprocité.....	56
6. Signataires	57
Annexe 0 : Ensemble des opérations matures concourant à la transition écologique et à la cohésion des territoires – Programmation 2022	58
Annexe 1 : Ensemble des opérations concourant à la transition écologique et à la cohésion des territoires	
Annexe 2 : Indicateurs de suivi de l’état des lieux écologique du territoire.....	59
Annexe 3: Tableau de bord du CRTE	60

Annexe 4 : Contributions des établissements publics et opérateurs : ADEME	61
I – Le signataire.....	61
II – Présentation de l'établissement.....	61
III – Description générale des moyens apportés par l'opérateur au titre du CRTE.	63

Annexe 5 : Principaux enjeux du point de vue de l'État en matière de transition écologique sur le territoire des communautés de communes du Jovinien (CCJ), de la Vanne et du Pays d'Othe (CCVPO), du Gâtinais en Bourgogne (CCGB) et Yonne Nord (CCYN).....	64
--	----

Contrat de relance	65 à 77
--------------------------	---------

